

STRATOM

Diagnostic territorial Nouvelle-Calédonie

Juin 2018



Service de la coordination des stratégies
de l'enseignement supérieur et de la recherche

Département des investissements d'avenir
et des diagnostics territoriaux

Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Note liminaire

L'objectif des diagnostics territoriaux « Strater » est de présenter, sous l'angle d'une vision globale de sites, un état des lieux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation par une présentation des grands chiffres, des tendances, et de la structuration des acteurs.

Ces documents apportent des éléments de diagnostic sur lesquels les acteurs concernés à différents niveaux peuvent appuyer leurs choix stratégiques en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Ils font, préalablement à leur publication, l'objet d'échanges avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche concernés.

► Les territoires considérés

Cinq territoires ont été analysés :

Océan Indien (La Réunion, Mayotte) Antilles (Guadeloupe, Martinique) Guyane
Nouvelle-Calédonie Polynésie française

Certains territoires d'Outre-Mer n'accueillent pas de formation d'enseignement supérieur ou de laboratoire de recherche de manière permanente et n'apparaissent pas dans ce diagnostic (Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, les Terres australes et antarctiques françaises et Wallis-et-Futuna). Néanmoins ces territoires présentent un intérêt scientifique et restent un terrain d'observation privilégié pour les scientifiques.

► Les données

Pour prendre en compte le calendrier austral, le millésime de l'année universitaire de la Nouvelle-Calédonie indiquée correspond au millésime de l'année universitaire métropolitaine en cours (année 2015 pour 2014-2015).

Les éléments fournis ont pour objet de permettre aux acteurs de les analyser au vu de leur contexte propre. Il y a lieu d'être particulièrement attentif aux dates de recueil des données et en tenir compte dans leur interprétation. Des précisions sur les données sont disponibles dans le lexique en fin de document. L'ensemble des données n'étant pas disponibles pour les sites de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie, leur diagnostic territorial concentre l'ensemble des indicateurs disponibles.

Les sources de données proviennent principalement du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, de l'INSEE, ainsi que de l'Institut de la statistique et des études économiques de la Nouvelle-Calédonie (ISEE) et de l'Institut statistique de la Polynésie française (ISPF).

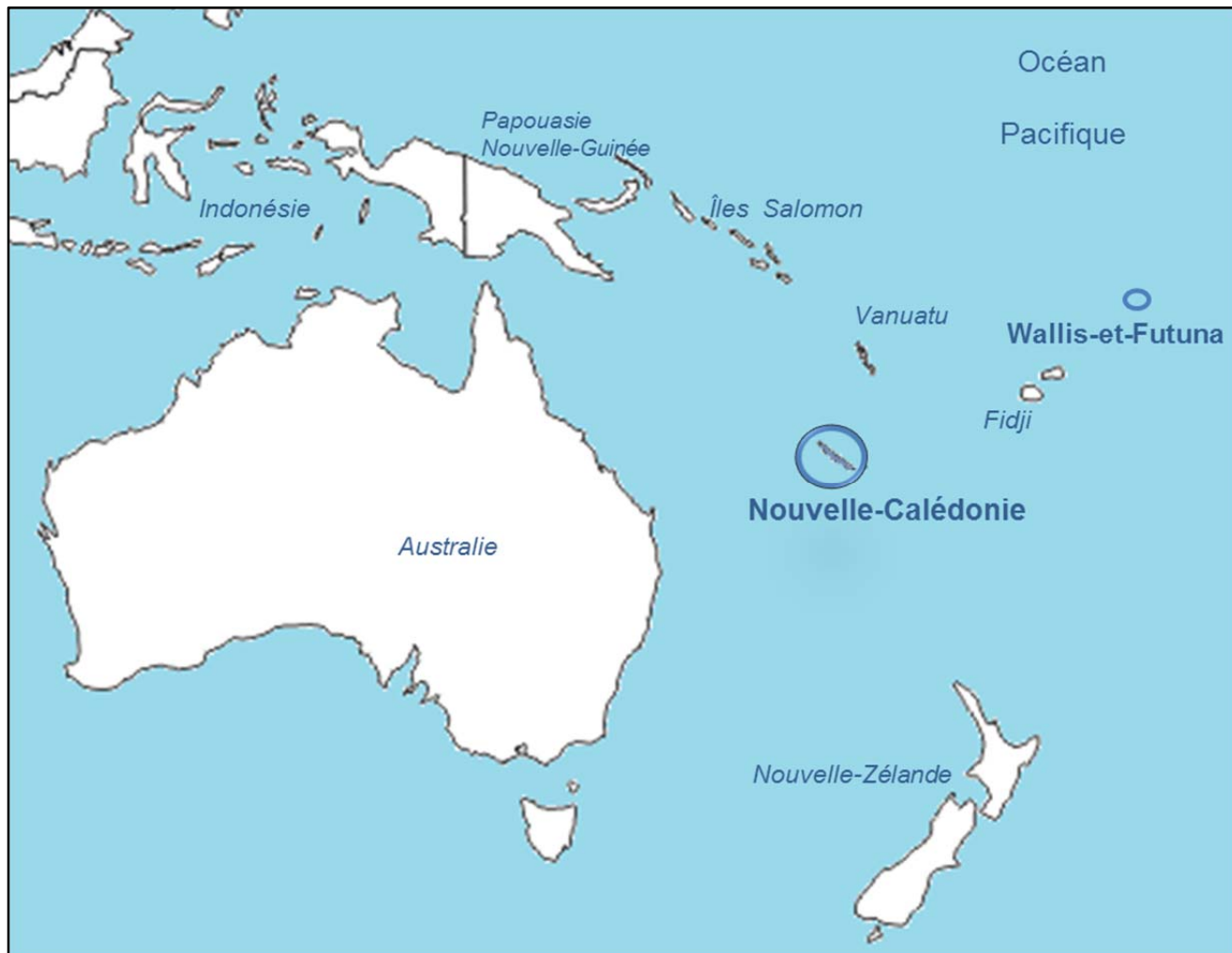
SOMMAIRE

A. VISION SYNTHÉTIQUE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	5
1. Les données géographiques et socio-économiques	5
2. Les grands chiffres	5
3. Les enjeux spécifiques du site	8
B. ETAT DES LIEUX	11
1. Les institutions, les ressources humaines, la documentation	11
2. Le potentiel de formation	17
3. Le potentiel de recherche et d'innovation	27
C. ANNEXES	33
Lexique	33
Sigles et abréviations	38

A. VISION SYNTHÉTIQUE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

1. LES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES

Carte 1 - La position géographique de la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna



2. LES GRANDS CHIFFRES

Tableau 1 – Nouvelle-Calédonie : les grands chiffres (sources : Insee, ISEE)

	Territoire en km ²	Superficie ZEE en km ²	Population	Densité	Taux de chômage	PIB (en M€)	PIB/hab. (en K€)
Nouvelle-Calédonie	18 575	1 386 588	268 767 ¹	14	14,7% ¹	8 000 ²	29,3 ²

ZEE : zone économique exclusive

¹2014 ²2015

► La situation économique et sociale de la Nouvelle-Calédonie

Les principaux secteurs d'activité de la Nouvelle-Calédonie sont en 2015 les services marchands, y compris le commerce (58% de la valeur ajoutée), l'administration (17%), la construction (11%), les autres industries (11%) et les industries du nickel (3%).

Le taux de couverture des exportations est de 53% en 2016. Les principaux fournisseurs sont la France (27%), l'Union européenne (16%), la Chine (11%), l'Australie (10%) et Singapour (7%).

Les exportations sont en majeure partie composées de la vente de produits de la mine, notamment les ferromnickels et le nickel (92% de la valeur des exportations). L'économie calédonienne est très liée à la fluctuation du prix de ce minerai. En 2016, les principaux clients sont la Chine (33%), la Corée du Sud (23%), Taïwan (10%), le Japon (9%), l'Union européenne (7%) et la France (6%).

Le tissu économique est composé essentiellement d'entreprises individuelles ou de petites et moyennes entreprises : en 2016, 90% des entreprises ne comptent aucun salarié. Néanmoins, la Nouvelle-Calédonie connaît une soixantaine d'entreprises qui, dans tous les domaines, emploient plus de 100 salariés. Une trentaine d'entreprises emploient plus de 200 salariés. La plus grande entreprise Société Le Nickel (SLN) compte plus de 1 000 salariés.

Le taux de chômage est important (14,7% en 2014) mais nettement inférieur aux autres collectivités ultramarines. Le niveau de chômage des femmes (15,7%) reste supérieur à celui des hommes (13,9 %) mais se rapproche de ces derniers. L'obtention d'un diplôme et le niveau de celui-ci conditionne l'insertion professionnelle des jeunes : en 2014, le taux d'emploi des jeunes âgés de 25 à 29 ans et diplômés de l'enseignement supérieur est de 92 % contre 51 % pour ceux n'ayant aucun diplôme qualifiant.

► La population

• La répartition par tranche d'âge

Tableau 2 – Nouvelle-Calédonie : la répartition des populations par tranche d'âge en 2014 (source Insee, ISEE)

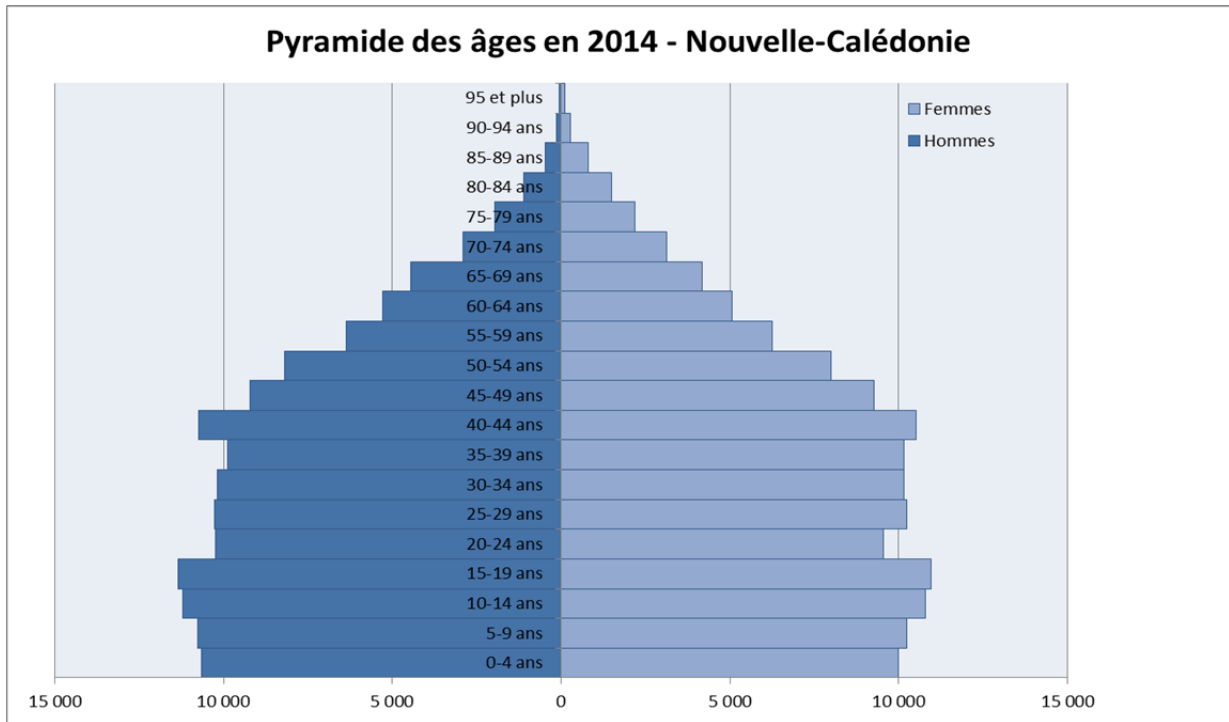
Tranches d'âge	0 à 19 ans	20 à 39 ans	40 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et +
Nouvelle Calédonie	32,0%	30,0%	25,5%	9,3%	3,2%

• La pyramide des âges

Selon l'enquête *Recensement de la population 2014* de l'ISEE, entre 2009 et 2014, le nombre d'habitants augmente en moyenne de 1,8 % par an. Malgré cette dynamique le vieillissement de la population se poursuit. Depuis 1989, la part des moins de 20 ans perd 11 points, alors que la proportion des 60 ans a doublé.

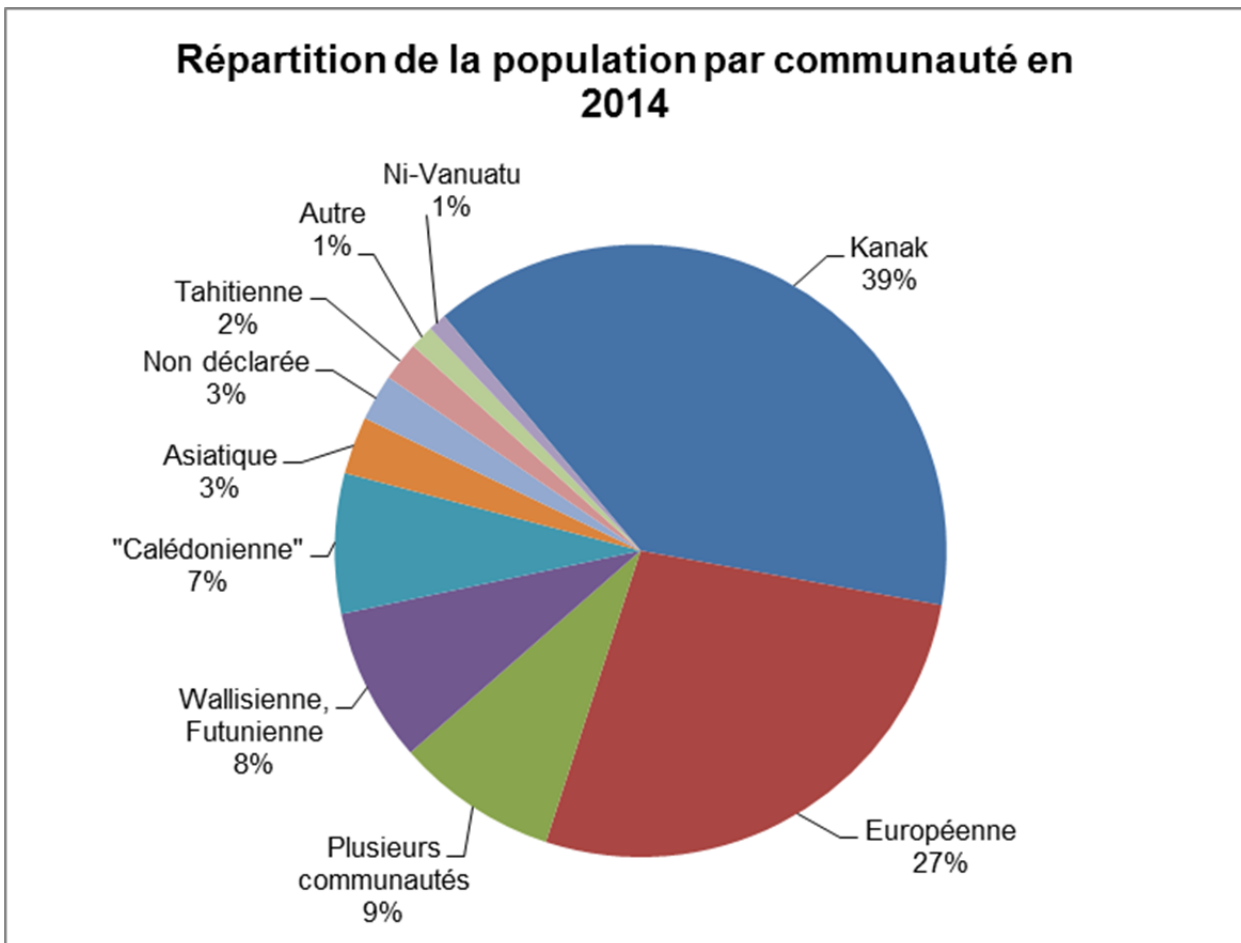
En 2014, 75 % des habitants de Nouvelle-Calédonie y sont nés. En vingt-cinq ans, la part des natifs a diminué de 3 points et retrouve son niveau de 1976. Le poids démographique de la province Sud s'est renforcé depuis 1989 : en 2014, 3 Calédoniens sur 4 vivent en province Sud et 2 sur 3 dans la zone urbaine du Grand Nouméa.

Graphique 1 – Nouvelle-Calédonie : la pyramide des âges en 2014 (source ISEE – État civil)



- **Les différentes communautés de Nouvelle-Calédonie**

Graphique 2 – Nouvelle-Calédonie : la répartition de la population par communauté en 2014 (source ISEE – Recensement 2009)



► L'accès à l'enseignement

En vingt-cinq ans, la part des diplômés a considérablement augmenté : parmi les 15 ans ou plus, trois personnes sur quatre ont un diplôme contre moins de la moitié en 1989. La proportion des bacheliers a été multipliée par trois (35 %) et celle des diplômés de l'enseignement supérieur par quatre (18%). Le niveau d'instruction s'est élevé pour toutes les communautés même si des déséquilibres perdurent. La part de jeunes Kanak diplômés est celle qui a le plus progressé depuis 1989 (+ 50 points).

En 2013, 18% de la population des Calédoniens sont en situation d'illettrisme et se retrouvent dans la population la plus âgée, 9% des 16-24 ans sont en difficulté vis-à-vis de l'écrit et les garçons (11%) ont plus de difficultés que les filles (5%). 66% des personnes dont le français n'est pas leur langue maternelle sont en difficulté.

3. LES ENJEUX SPÉCIFIQUES DU SITE

► Des enjeux géostratégiques

L'archipel de Nouvelle-Calédonie comprend une île principale : la Grande Terre, l'île des Pins, l'Archipel de Belep et les Îles Loyauté. Le sol de la Grande Terre renferme de nombreux gisements de minerais, notamment d'un nickel très riche en garniélite. Le territoire disposerait de 16% des réserves mondiales de nickel.

Les relations internationales dans cette grande zone géographique reposent sur trois instances : le Forum des Iles Pacifique, assisté de deux structures de concertation, la Commission du Pacifique Sud (CPS) et le Programme régional océanien de l'environnement.

La CPS a été créée à la fin de la Seconde Guerre mondiale par l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni par la signature de la Convention de Canberra (les deux derniers pays ont quitté l'organisme). La Commission siège à Nouméa depuis 1949. Les vingt-six États et Territoires insulaires océaniques membres de la Commission se voient reconnaître le statut de membre votant. La CPS applique une approche pluridisciplinaire pour traiter les enjeux particulièrement complexes du développement régional : changement climatique, catastrophes, maladies non transmissibles, égalité entre les sexes, emploi des jeunes, sécurité alimentaire et hydrique, et biosécurité au service du commerce.

La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie constituent les têtes de pont de l'Europe dans le Pacifique. Ainsi, le Fonds Pacifique du Secrétariat permanent pour le Pacifique constitue un outil de développement des collaborations entre les organismes de recherche de différents pays. Il soutient des actions de coopération économique, sociale et culturelle.

Pour l'Union européenne, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie sont des Pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) éligibles au Fonds européen de développement (FED). Les équipes locales sont éligibles aux projets du Programme cadre de recherche et de développement technologique (PCRDT) et du Programme cadre pour l'innovation et la compétitivité. Le dimensionnement de la recherche ne leur permet pas d'accéder au statut de pôle ou de plateforme d'excellence européenne.

► Des cadres institutionnels spécifiques

La Nouvelle-Calédonie se caractérise par le partage des compétences entre les institutions locales et l'État. Le gouvernement local désigne un membre du gouvernement en charge de l'enseignement et des questions relatives à l'enseignement supérieur et les services de l'État sont assurés par un Haut-Commissariat et un Vice-rectorat.

Depuis les accords de Matignon (1988), les domaines de compétence sont répartis entre le gouvernement local, les trois provinces et l'État. La liste des compétences est l'objet d'une brève énumération. Depuis l'accord de Nouméa (5 mai 1998), un transfert progressif des compétences de l'État vers la Nouvelle-Calédonie est inscrit dans la loi organique du 24 mars 1999. En 2018, un scrutin d'autodétermination devrait interroger les néo-calédoniens sur l'accession à la pleine souveraineté.

L'État est compétent en matière d'enseignement supérieur et de recherche, mais l'enseignement supérieur est une compétence transférable à la demande de la Nouvelle-Calédonie. Le transfert de compétences s'accompagne pour la Nouvelle-Calédonie d'un transfert de moyens financiers qui donne lieu à des négociations entre les représentants de ce territoire, les trois Provinces et l'État.

La loi organique de 1999 prévoit que le gouvernement de Nouvelle-Calédonie est associé à la préparation des contrats liant l'État aux organismes de recherche implantés en Nouvelle-Calédonie et à l'université, afin de

permettre une meilleure prise en compte des besoins spécifiques en matière de formation supérieure et de recherche. La Nouvelle-Calédonie peut conclure des conventions d'objectifs et d'orientation avec ces institutions.

En 2010, le Comité d'orientation stratégique pour la recherche et l'innovation en Nouvelle-Calédonie a été créé afin d'établir une stratégie de recherche et d'innovation répondant aux objectifs potentiels de développement de la Nouvelle-Calédonie, comme indiqué dans le diagnostic du Schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie 2025. Il regroupe l'ensemble des représentants du monde de la recherche, du monde institutionnel et économique de la Nouvelle-Calédonie. Le COSRI abrite depuis la fin de l'année 2014, le projet de stratégie territoriale à l'Innovation (STI) qui est le pendant pour les PTOM des stratégies régionales à l'innovation développées dans les régions européennes dont il s'inspire. L'objectif général de ce projet est de valoriser le développement durable à travers des solutions innovantes en faveur d'une diversification de l'économie et d'améliorer la compétitivité des PTOM aux plans régional et mondial. Il viendra compléter le volet « innovation » du schéma territorial pour la recherche et l'innovation en Nouvelle-Calédonie.

Concernant l'université de la Nouvelle-Calédonie, le dialogue avec le gouvernement calédonien et les Provinces s'effectue au sein du Conseil d'administration et de la commission recherche du Conseil académique.

B. ETAT DES LIEUX

1. LES INSTITUTIONS, LES RESSOURCES HUMAINES, LA DOCUMENTATION

Un calendrier universitaire décalé avec une rentrée en février, sauf pour les formations des enseignants du second degré en raison des concours nationaux.

Une offre de formation de l'enseignement supérieur qui se diversifie : l'ouverture d'une antenne universitaire dans la Province Nord à la rentrée 2018 ainsi que la création de nouvelles classes de BTS.

Une formation des enseignants partagée entre un institut de formation des maîtres local (instituteurs) et l'Espé (professeurs des écoles et enseignants du second degré).

Une recherche scientifique s'appuyant sur des organismes nationaux et des organismes de recherche spécifiques soutenus par les collectivités.

En 2015-2016, la part des enseignants du secondaire dans la population des personnels enseignants de l'université (24%) est plus importante qu'au niveau national (13%).

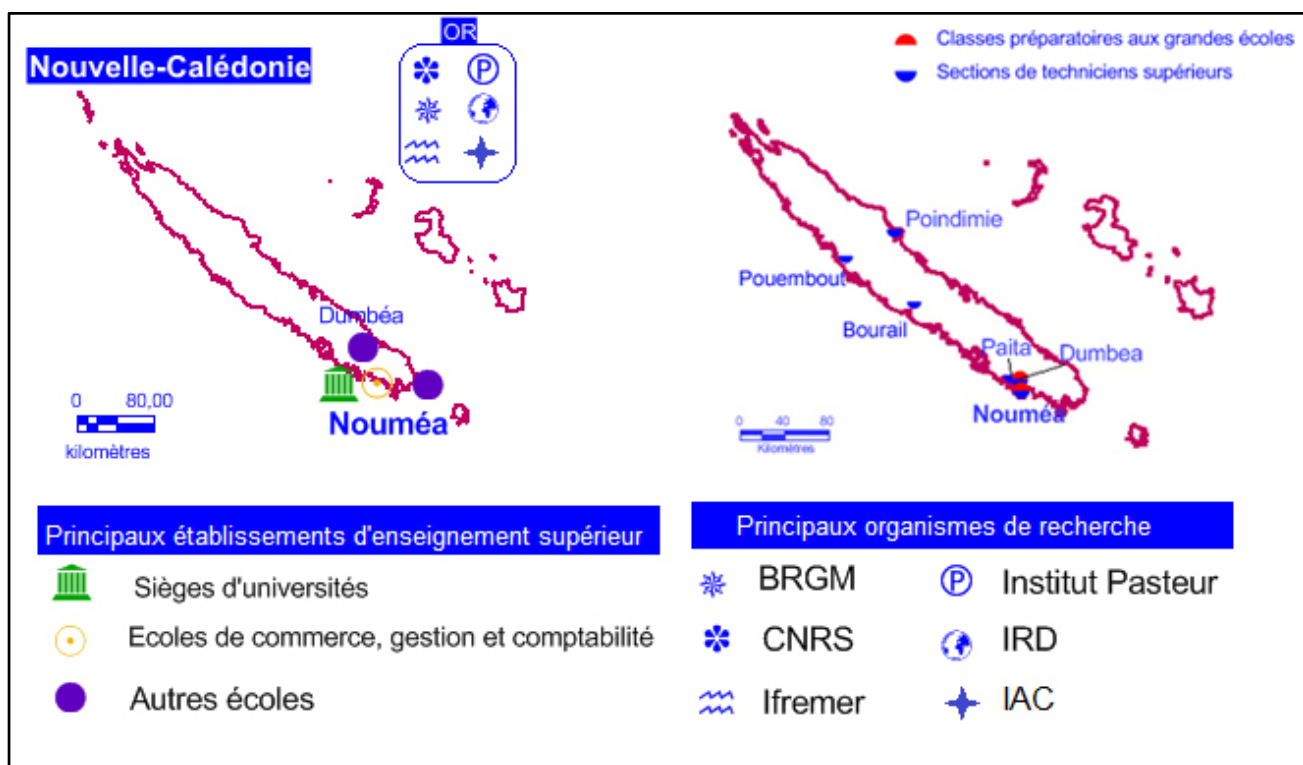
Un taux de féminisation faible dans la population des professeurs (8%, France : 24%).

Le nombre de places offertes dans les services de documentation permet une disponibilité de l'offre documentaire remarquable.

L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

► Les principales implantations géographiques

Carte 2 – Nouvelle-Calédonie : les implantations des principaux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche, des sections de techniciens supérieurs (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)



► Les principaux opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche

• **Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC)**

Il est à noter que le calendrier universitaire est décalé : l'année universitaire débute en février. L'université ouvrira une antenne à Koné (Province Nord) dès février 2018.

- 3 départements
 - Droit, économie et gestion
 - Lettres, langues et sciences humaines
 - Sciences et techniques
- 1 service de la formation continue
- 1 Espé qui assure la formation professeurs des écoles et des enseignants du second degré
- l'IUT de Nouvelle-Calédonie, à Nouméa, compte deux départements en Gestion des entreprises et des administrations et Métiers du multimédia et de l'Internet.

Depuis 2010, l'UNC accueille la délégation du CNED.

Une première année d'études de santé est organisée dans le cadre d'une convention établie avec Sorbonne Université.

• **Les organismes de recherche**

- Établissement public à caractère scientifique et technologique - EPST :
 - CNRS** : Centre national de recherche scientifique
 - IRD** : Institut de recherche pour le développement
- Établissement public à caractère industriel et commercial - EPIC :
 - BRGM** : Bureau de recherches géologiques et minières
 - IFREMER** : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
 - CIRAD** : Centre international de recherche agronomique pour le développement
- Autres :
 - IAC** : Institut agronomique néo-calédonien
 - Institut Pasteur**

• **Les écoles de commerce**

École de gestion et de commerce du Pacifique Sud (établissement consulaire)

• **Les autres écoles et Instituts**

IFM-NC : l'Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie, établissement public géré par le gouvernement local, assure la formation initiale et continue des instituteurs

ENEP : l'École normale de l'enseignement privé en Nouvelle-Calédonie forme les instituteurs pour les trois enseignements (catholique, alliance libre réformée et fédération de l'enseignement libre protestant)

IFPSS : Institut de formation des professions de santé et du social

IANCP : Institut d'Archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique

SGNC : Service de Géologie de la Nouvelle-Calédonie de la Direction des Mines, de l'Énergie et de l'Industrie qui héberge des chercheurs dans le domaine des géosciences terrestres et marines

Aquarium des lagons : cette structure publique dispose d'installations de support à la recherche dans le domaine marin

• **La diffusion de la culture scientifique et technique**

- L'université de la Nouvelle-Calédonie a mis en place un site internet dédié à la valorisation de l'information scientifique (<http://deployeur.univ-nc.nc/portailscientifique/portailscientifique.html>)
- Les Presses universitaires de la Nouvelle-Calédonie - PUNC
- Musée de Nouvelle-Calédonie (établissement public territorial)

LES PERSONNELS

► Les personnels enseignants

Tableau 3 – Nouvelle-Calédonie : les effectifs de personnels en 2015-2016 (source DGRH A1-1)

Effectifs	Enseignants	BIATSS	Total	% enseignants	% BIATSS
Nouvelle-Calédonie	99	62	161	61,5%	38,5%
Outre-Mer	1 288	1 373	2 661	48,4%	51,6%
France	103 756	93 268	197 024	52,7%	47,3%

Graphique 3 – Nouvelle-Calédonie : la répartition des effectifs d'enseignants titulaires permanents par grande discipline en 2015-2016 (source DGRH-A1-1)

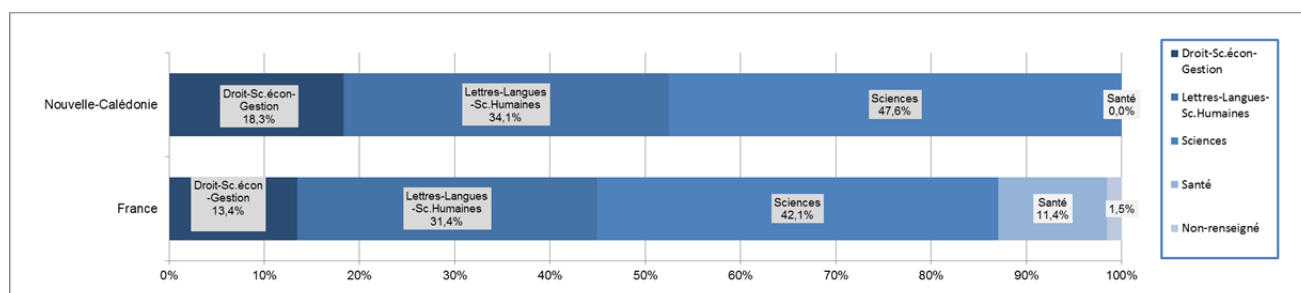
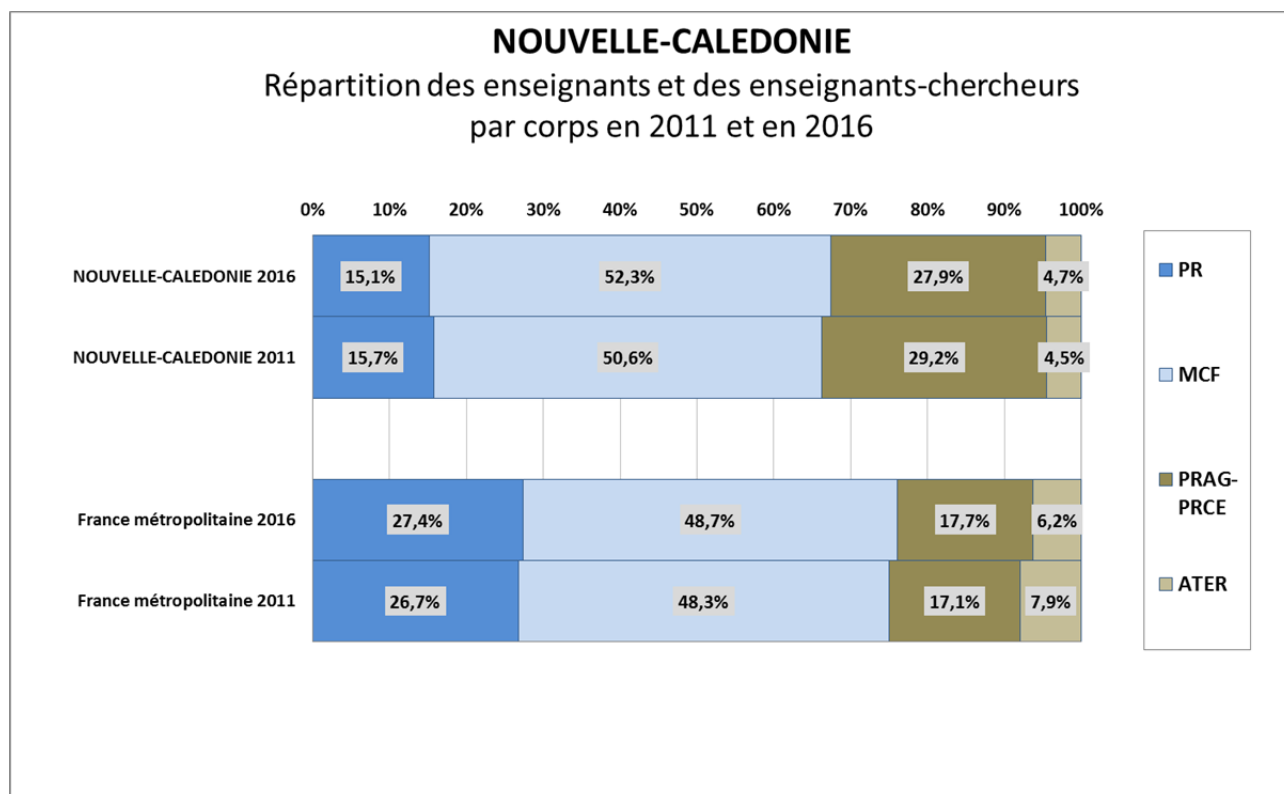


Tableau 4 – Nouvelle-Calédonie : les effectifs d'enseignants par corps en 2015-2016 (source DGRH A1-1)

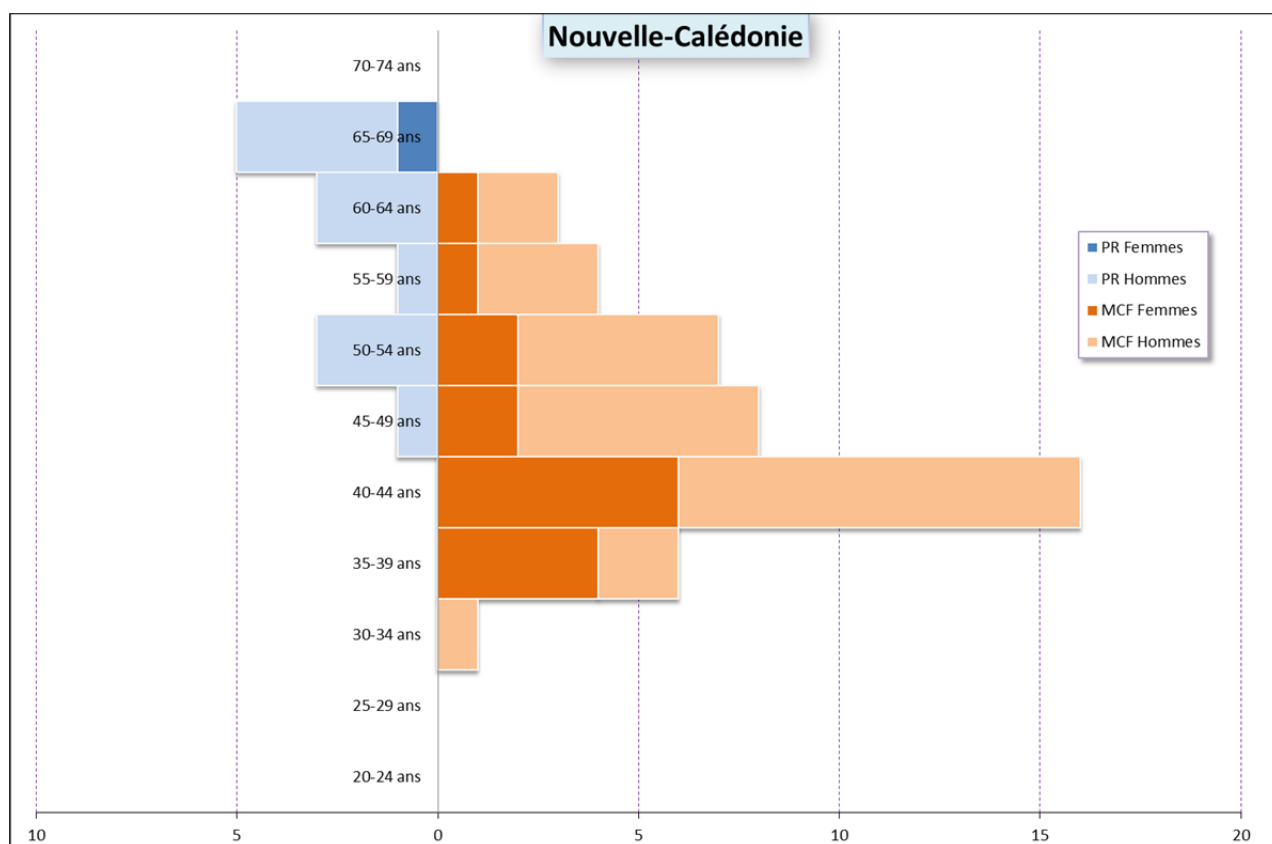
Effectifs	PR	MCF	2 nd degré	Doctorants contractuels	ATER	Autres	Total
Nouvelle-Calédonie	13	45	24	8	4	2	96
Outre-Mer	212	589	271	55	56	83	1 268
France	20 252	36 184	13 202	14 971	4 616	7 354	96 579

Seulement 2 maîtres de conférences sont de nationalité étrangère, soit 3,4% des enseignants-chercheurs (OM : 4,6% ; France : 9,3%). Le taux d'enseignants du 2nd degré parmi l'ensemble des enseignants, titulaires et non permanents, est de 24% (OM : 21%, France : 13%).

Graphique 4 – Nouvelle-Calédonie : l'évolution de 2011 à 2016 des effectifs enseignants par corps (source DGRH A1-1)



Graphique 5 – Nouvelle-Calédonie : la population des enseignants-chercheurs, la pyramide des âges et la parité en 2015-2016



L'âge moyen des enseignants-chercheurs (48 ans et 7 mois) est moins élevé de 2 mois qu'au niveau national. Le taux de féminisation des professeurs et MCF est moindre qu'au niveau national (29%, France ; 37%),

notamment dans la population des professeurs qui ne comptabilise qu'une femme professeur en 2015-2016. Ce taux est plus fort dans la population des enseignants du second degré enseignant dans le supérieur (54%, France : 46%).

► Le recrutement des enseignants

Tableau 5 – Nouvelle-Calédonie : l'endorecrutement dans les établissements d'enseignement supérieur entre 2011 et 2016 (source DGRH A1-1)

Établissements	Maîtres de conférences		Professeurs des universités	
	Nombre total de recrutements	Taux d'endorecrutement	Nombre total de recrutements	Taux d'endorecrutement
Nouvelle-Calédonie	11	9,1%	ns	-
Outre-Mer	187	22,5%	69	58,0%
France	9 152	21,0%	4 674	44,2%

ns : non significatif

► Les personnels BIATSS

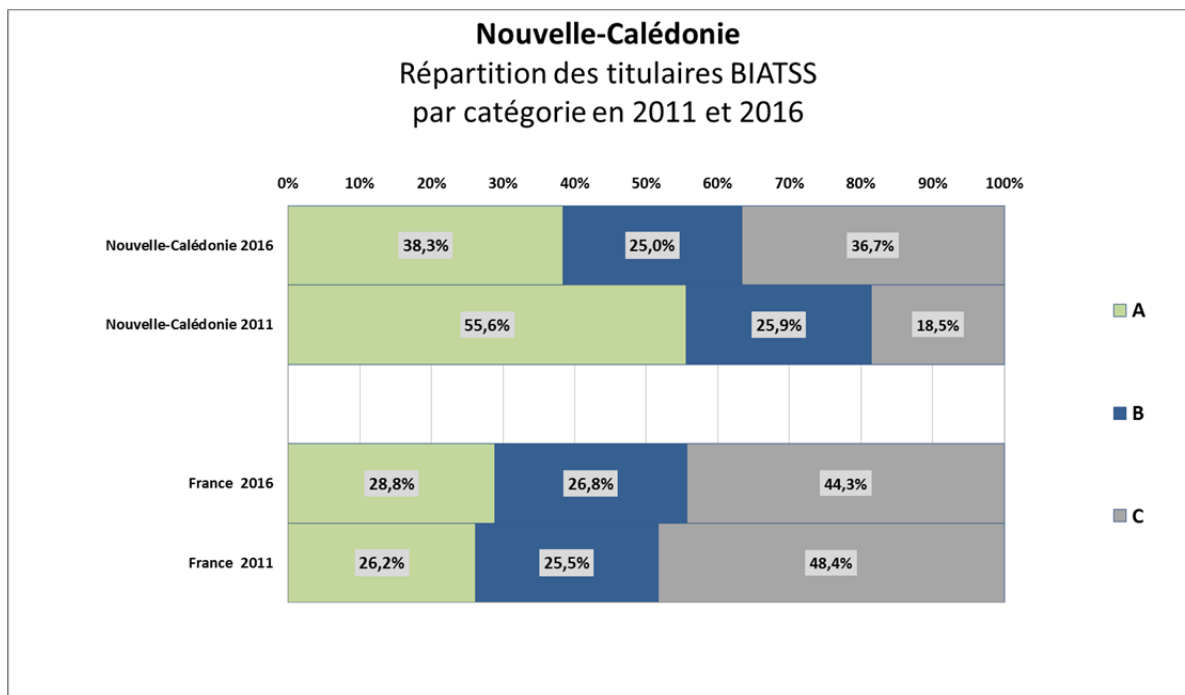
Tableau 6 – Nouvelle-Calédonie : les effectifs de personnels BIATSS par filière en 2015-2016 (source DGRH A1-1)

Effectifs	Administrative	Sociale et santé	Ouvrière	ITRF	Bibliothèque	Total
Nouvelle-Calédonie	23	-	1	28	10	62
Outre-mer	223	9	2	1 028	111	1 373
France	14 291	960	161	72 541	5 315	93 268

Tableau 7 – Nouvelle-Calédonie : les effectifs de personnels titulaires BIATSS par catégorie sur la période 2011-2016 (source DGRH A1-1)

Effectifs BIATSS	2011				2016			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nouvelle-Calédonie	15	7	5	27	23	15	22	60
Outre-mer	199	201	357	757	264	268	390	922
France	14 185	13 817	26 223	54 225	16 176	15 065	24 890	56 131

Graphique 6 – Nouvelle-Calédonie : l'évolution des effectifs de personnels titulaires BIATSS par catégorie sur la période 2011-2016 (source DGRH A1-1)



L'OFFRE DOCUMENTAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tableau 8 – Nouvelle-Calédonie : l'offre documentaire globale en 2014 (source Enquête statistique des bibliothèques universitaires - ESGBU)

Offre globale	Nouvelle-Calédonie	Moyenne nationale	Maximum	Minimum
Nombre de places de travail	647	4 268	14 007	168
Nombre d'entrées	160 638	2 090 826	7 150 774	75 895
Disponibilité des places de travail	672h	222h	672h	109h
Nombre de prêts	62 007	3 024 023	10 094 515	15 111
Offre de documents (en mètres linéaires)	1 827	45 028	130 384	1 827

Le nombre de places offertes est satisfaisant avec un taux de disponibilité remarquable de 672h par étudiant et par an.

Les bibliothèques affichent un très bon taux de fréquentation, puisqu'on obtient un ratio de plus de 62 visites en bibliothèque par étudiant et par an. Les usagers utilisent en majorité les ressources sur support, puisque celles-ci représentent 55% du total des prêts enregistrés. Si on rapporte les prêts sur support au nombre d'étudiants, on obtient une moyenne de 13 prêts par personne. Le taux d'usage des ressources mises à disposition est donc tout à fait satisfaisant.

2. LE POTENTIEL DE FORMATION

En 2017, 2 900 Néo-calédoniens ont obtenu leur bac, dont 37,9% en filière générale (France : 52,5%). Le taux de réussite au baccalauréat (81,1%) est en progression et se rapproche du taux de réussite national.

Parmi les 723 néo-bacheliers néo-calédoniens inscrits à l'université, en 2014-2015, près d'un tiers sont issus des filières technologiques et professionnels, ce qui est un des taux les plus bas d'outre-mer (38% ; France : 22%).

En 2014-2015, l'université de la Nouvelle-Calédonie accueille 64% des 4 464 étudiants calédoniens. Plus de 90% des étudiants sont concentrés à Nouméa.

On constate une forte progression (+20%) de la population étudiante entre 2010 et 2014, notamment en STS (+40%), dans les CPGE et les écoles de commerce (+53% et +40%).

En 2014-2015, près de 90% des étudiants universitaires suivent une formation de niveau L (France : 60%).

En 2014-2015, 36% d'étudiants accueillis à l'université étudient les Sciences (France : 26%).

En 2014, l'école doctorale pluridisciplinaire commune aux deux universités françaises du Pacifique (Nouvelle-Calédonie et Polynésie française) a délivré 24 doctorats, dont 14 doctorats aux étudiants de l'université de la Nouvelle-Calédonie.

► Les effectifs et le taux de réussite par type de baccalauréat

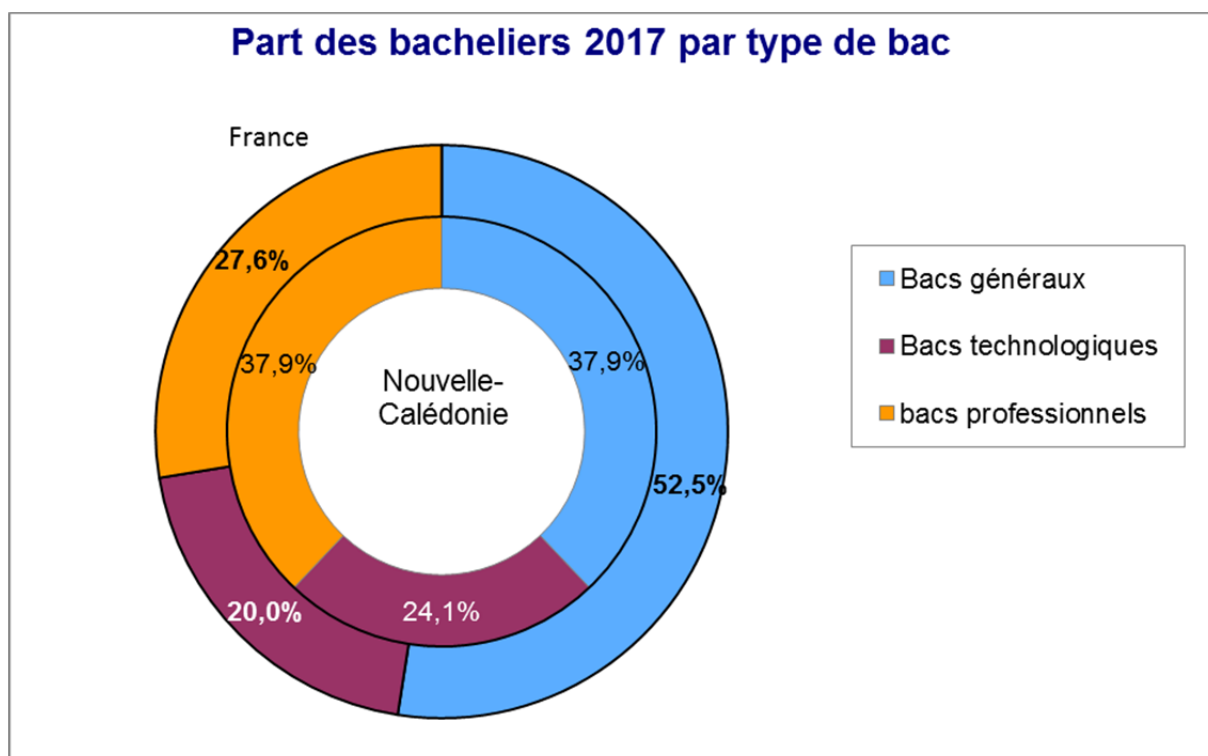
Tableau 9 – Nouvelle-Calédonie : le nombre de candidats présents et admis et le taux de réussite par type de bac, session 2017 (DEPP, Vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie)

	Bac général		Bac technologique		Bac professionnel		Total	
	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite	Admis	Taux de réussite
Nouvelle-Calédonie	1 100	87,0%	700	85,3%	1 100	73,6%	2 900	81,1%
France	337 714	90,6%	128 488	90,4%	177 570	81,5%	643 772	87,9%

En 2016, le taux de réussite au bac était de 77,9% (France : 88,7%). La progression des taux de réussite concerne l'ensemble des filières. Le différentiel avec le taux de réussite national se réduit de 4 points entre 2016 et 2017.

La proportion de bacheliers dans une génération s'élève en 2017 à 63,4% (France : 78,9%). Elle atteint 72% parmi les filles et 55% chez les garçons.

Graphique 7 – Nouvelle-Calédonie : la répartition des admis 2017 par type de baccalauréat (source Sies)



► La poursuite des néo-bacheliers dans l'enseignement supérieur

Tableau 9 – Nouvelle-Calédonie : la répartition des nouveaux bacheliers inscrits en université par type de baccalauréat en 2015 (source Sies)

Type de baccalauréat	Général	Technologique	Professionnel	Total
Nouvelle-Calédonie	495	159	69	723
Proportion	68,5%	22,0%	9,5%	100%
Proportion Outre-mer	61,6%	22,4%	16,0%	100%
Proportion France	77,7%	16,0%	6,3%	100%

LA POPULATION ÉTUDIANTE ET SON ÉVOLUTION

► Une évolution de la population étudiante très dynamique

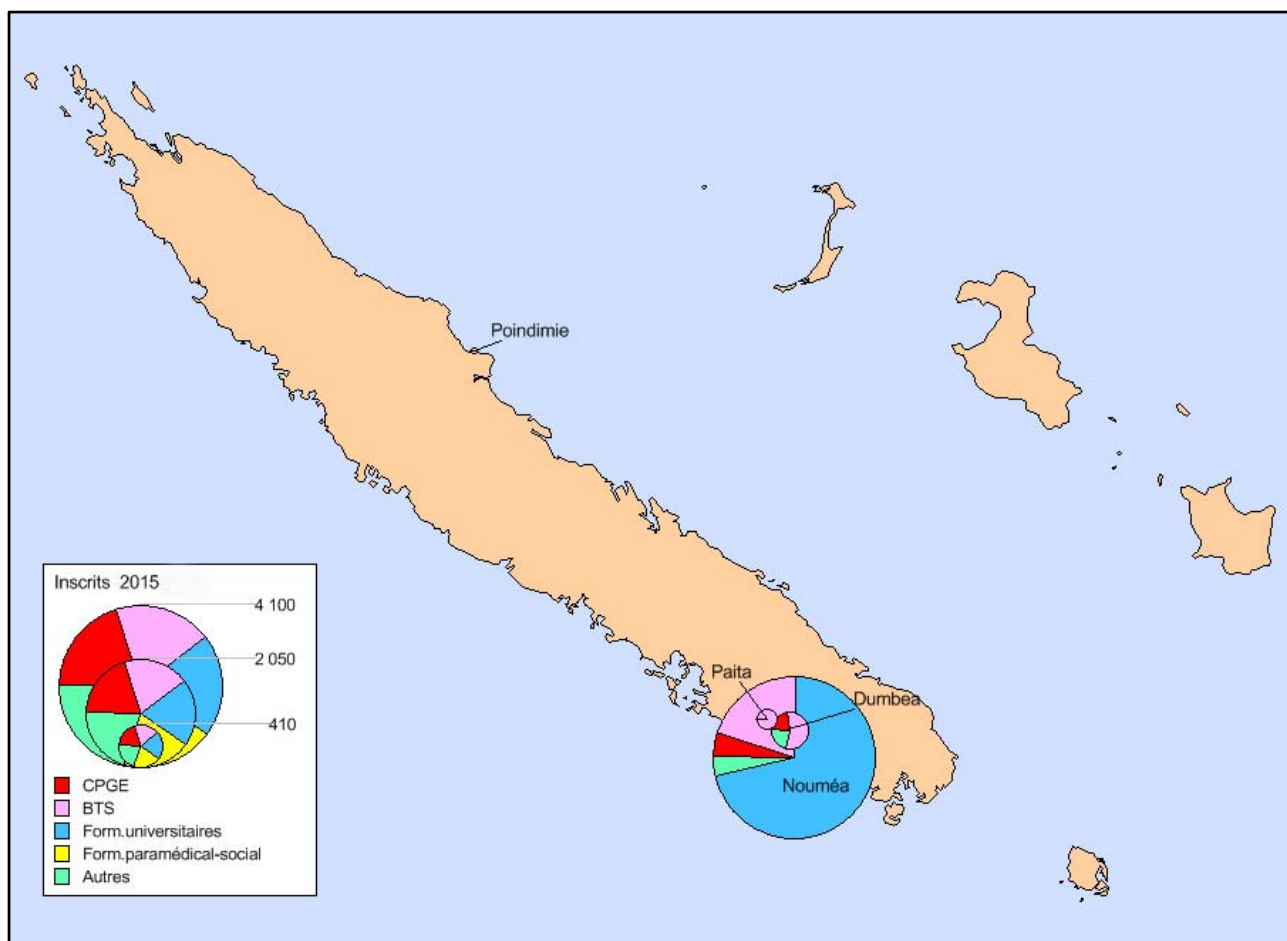
Tableau 10 – Nouvelle-Calédonie : les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur et à l'université en 2015 (source Sies)

	Inscrits dans l'enseignement supérieur			Inscrits à l'université		
	Effectifs	Évolution 2011-2015	Poids Outre-mer	Effectifs	Évolution 2011-2015	Poids Outre-mer
Nouvelle-Calédonie	4 464	+20,3%	8,8%	2 854	+12,9%	8,5%
Outre-mer	50 745	+12,5%	-	33 580	+12,0 %	-

Les effectifs ultra-marins de l'enseignement supérieur représentent 2% du poids national. La part nationale des étudiants inscrits dans une université ultra-marine est de 2,2%. Au niveau national, les effectifs des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur ont évolué de +6,5%, entre 2010 et 2014, et de +6,3% dans les universités.

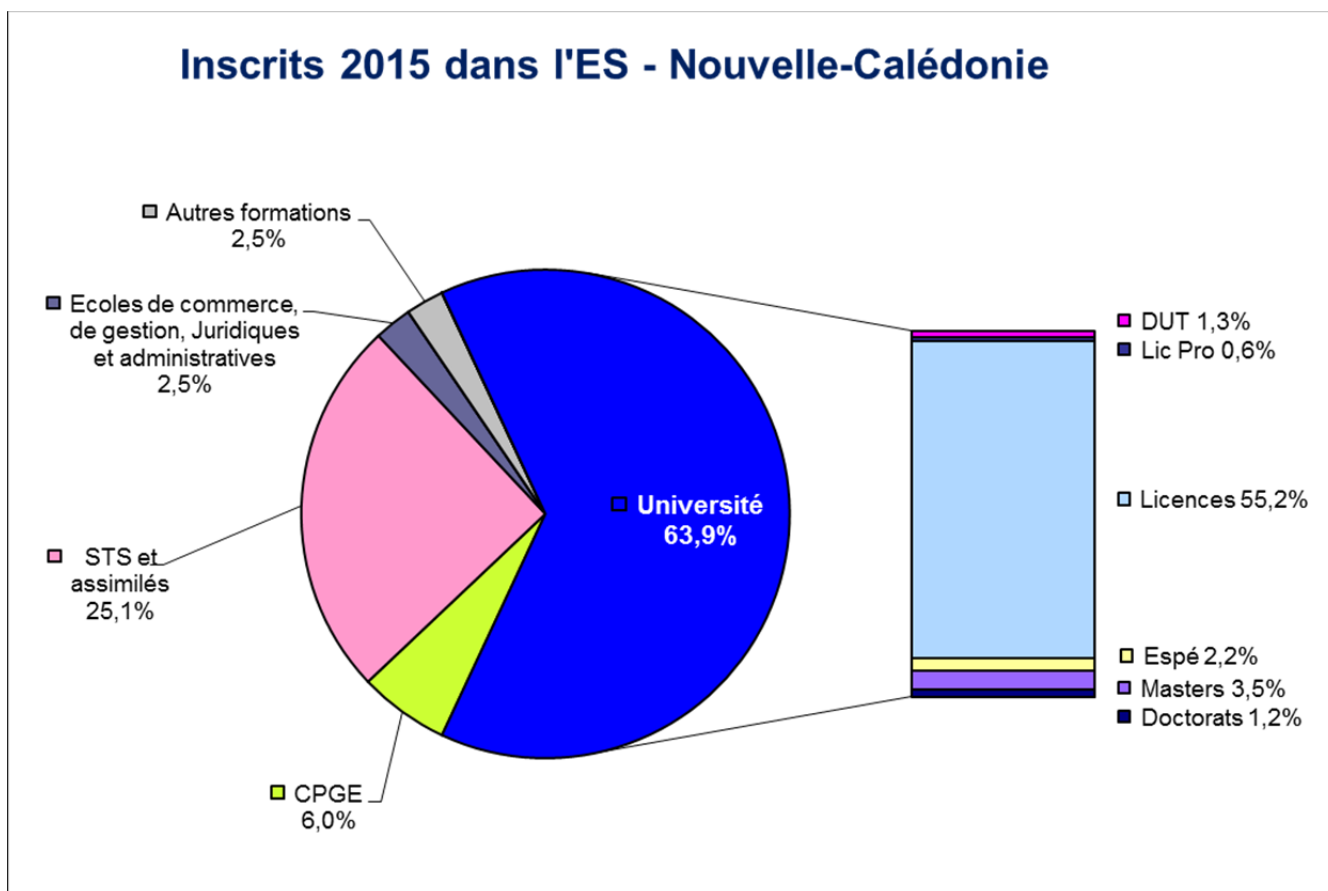
► La répartition géographique des étudiants

Carte 3 – Nouvelle-Calédonie : la répartition des effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur sur les sites par grand type de formation en 2015 (source Sies)



► L'offre de formation dans l'enseignement supérieur se diversifie

Graphique 6 – Nouvelle-Calédonie : la répartition de l'ensemble des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur en 2015 (source Sies)



L'ouverture de nouvelles classes de BTS en 2017 et 2018 va modifier l'offre de formation post-bac.

LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS

► Les effectifs universitaires par grande discipline

Tableau 11 – Nouvelle-Calédonie : la répartition des étudiants inscrits en université par grande discipline en 2015 (source Sies)

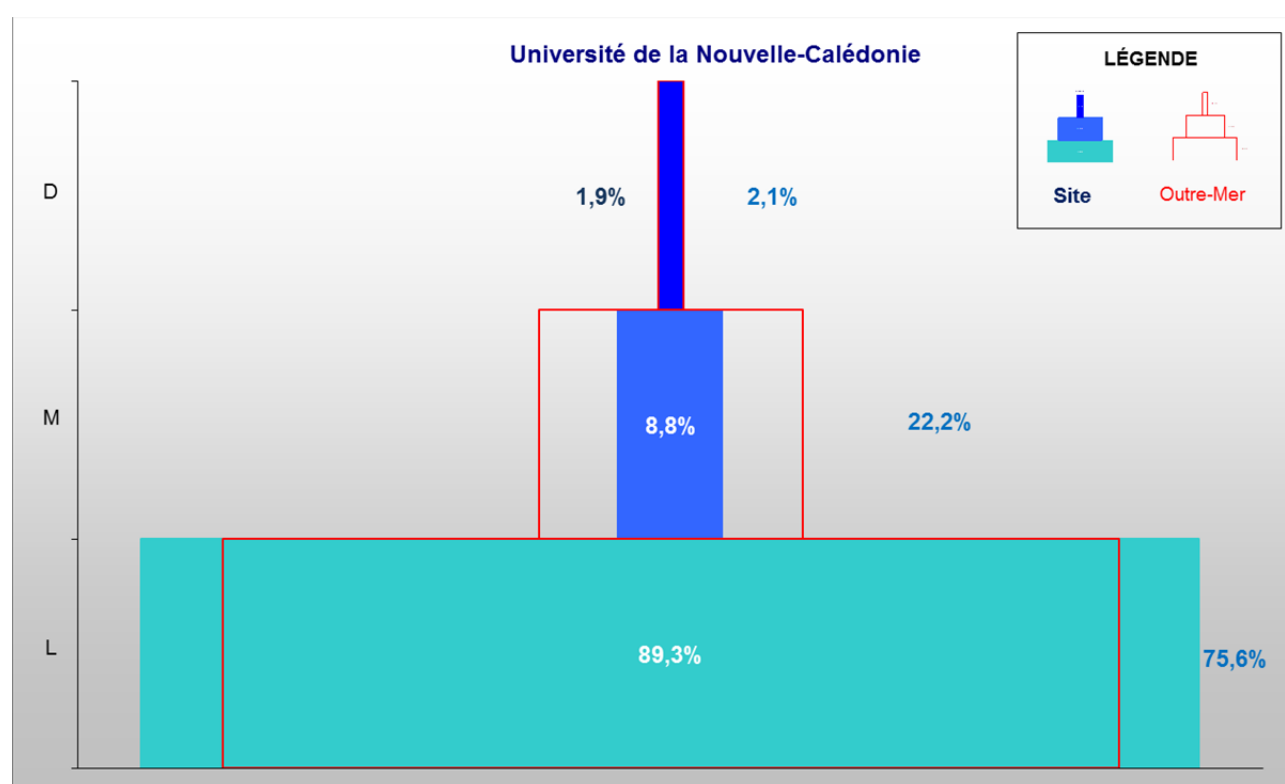
Grandes disciplines	Droit, Sc. éco, AES	ALLSH	Santé	Sciences	STAPS	Total
Nouvelle-Calédonie	846	942	61	987	18	2 854
Proportion	29,6%	33,0%	2,1%	34,6%	0,6%	100,0%
Proportion Outre-mer	33,5%	33,6%	10,3%	18,3%	4,3%	100%
Proportion France	29,1%	31,6%	14,3%	21,8%	3,2%	100%

► Les formations universitaires

Tableau 12 – Nouvelle-Calédonie : les effectifs étudiants inscrits en université, par cursus, en 2015 (source Sies)

Cursus	L	M	D	Total
Nouvelle-Calédonie	2 548	252	54	2 854
Proportion	89,3%	8,8%	1,9%	100%
Proportion Outre-mer	75,7%	22,2%	2,1%	100%
Proportion France	60,2%	35,8%	4,0%	100%

Graphique 7 – Nouvelle-Calédonie : la répartition des effectifs universitaires par niveau en 2015 comparée à la répartition des universités ultra-marines (source Sies)



► Les licences

Tableau 13 – Nouvelle-Calédonie : la répartition des étudiants inscrits en licence en 2015 par grande discipline (source Sies)

	Droit, Sciences éco, AES	ALLSH	Sciences	Total
Nouvelle-Calédonie	692	572	722	1 986
Proportion	34,8%	28,8%	36,4%	100,0%
Proportion France	32,0%	41,7%	26,3%	100%

L'université de la Nouvelle-Calédonie accueille 26 étudiants en licence professionnelle.

L'université a diplômé 239 étudiants en licence en 2014 et 21 en licence professionnelle.

► Les masters

Tableau 14 – Nouvelle-Calédonie : la répartition des effectifs de master par grande discipline en 2015 (source Sies)

	Droit, Sciences éco, AES	ALLSH	Sciences	Total
Nouvelle-Calédonie	42	109	14	165
Proportion	25,5%	66,1%	8,5%	100%
Proportion France	34,6%	42,8%	22,6%	100%

Entre 2011 et 2015, le nombre d'étudiants inscrits en master, y compris en master enseignement, a baissé de -8,3% (France : +3,6%). 25 étudiants ont été diplômés en master en 2014.

► La formation doctorale

Tableau 15 – Nouvelle-Calédonie : l'organisation doctorale en 2017 (source DGESIP)

Écoles doctorales	Établissements accrédités ou co-accrédités
École doctorale du Pacifique	Université de la Nouvelle-Calédonie Université de la Polynésie française

L'école doctorale du Pacifique est commune aux universités de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française. L'éloignement des deux sites et la différence des calendriers (l'UNC utilise le calendrier austral) rendent difficile la coordination des activités doctorales. Les deux sites fonctionnent donc de manière relativement autonome.

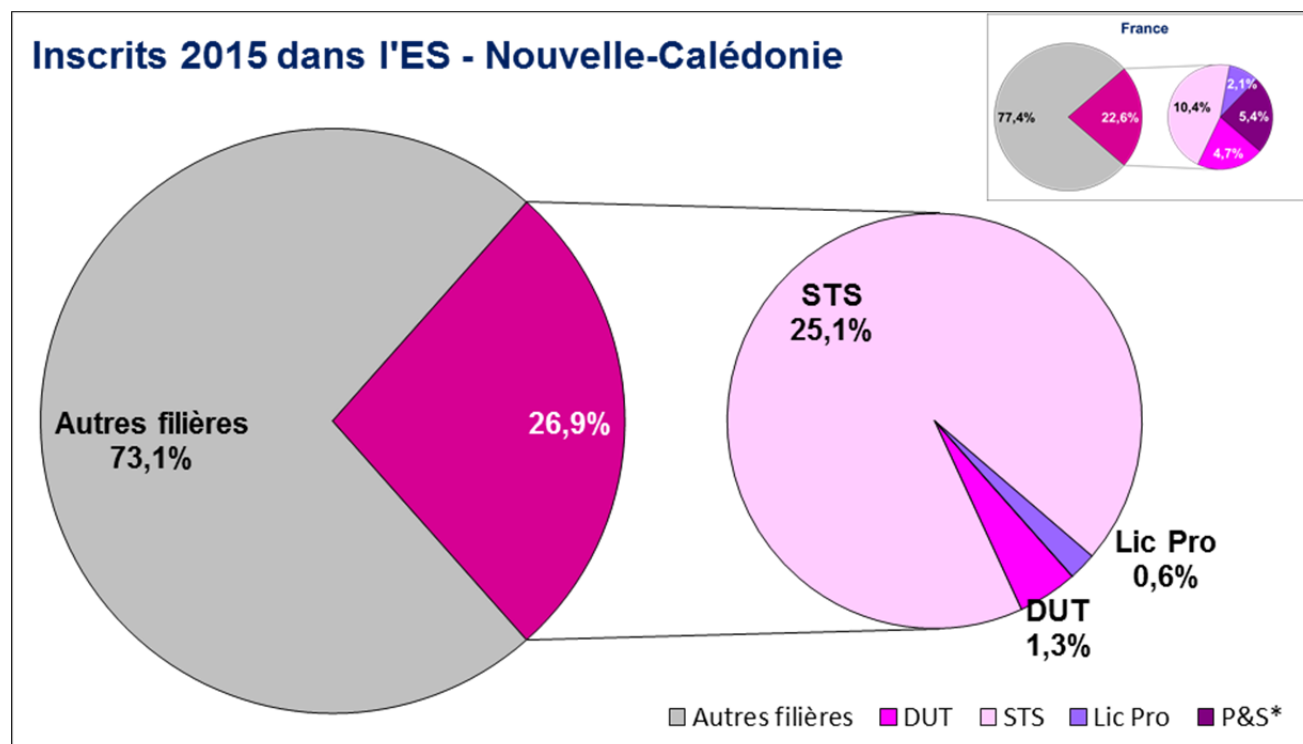
Tableau 16 – Nouvelle-Calédonie : la répartition des effectifs de docteurs par grande discipline en 2014 (source SIES)

Grandes disciplines	Droit, Sciences po., Sciences éco.	ALLSH	Sciences, STAPS et Santé	Total
Nouvelle-Calédonie	8	9	34	51
Proportion	15,7%	17,6%	66,7%	100%
Proportion France	18,1%	33,9%	48,1%	100%

Entre 2010 et 2014, le nombre de doctorants a augmenté de près de +88%, alors que la tendance nationale est à la baisse (-6%). 14 thèses ont été soutenues en 2014 au sein de cette école doctorale pluridisciplinaire en Nouvelle-Calédonie.

► Les formations courtes professionnelles

Graphique 8 – Nouvelle-Calédonie : la répartition des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur entre les formations générales et les formations professionnelles de bac+2 et bac+3 en 2015 (source Sies)



Ouvert en 2015 avec une spécialité Gestion des entreprises et des administrations, l'IUT à Nouméa compte 56 étudiants.

En 2015, un quart des effectifs de l'enseignement supérieur sont inscrits en STS, soit 1 119 étudiants (Outre-mer : 21%, France : 10,4%). Le Vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie prévoit des effectifs en STS d'environ 2 150 étudiants en 2018. Cette nouvelle offre significative ne permet néanmoins pas de satisfaire les demandes des élèves.

En 2017, le taux de réussite des étudiants en BTS atteint 75,8%.

► Les formations de santé

Tableau 17 - Nouvelle-Calédonie : les études médicales en 2015 (source Sies)

	PACES	Étudiants de PACES autorisés à poursuivre leurs études en médecine, odontologie, sage-femme, ou pharmacie (fixés par arrêtés du 24 décembre 2014)				
		Médecine	Odontologie	Pharmacie	Sage-femme	Total
Nouvelle-Calédonie	35	10	5	2	4	21
Outre-mer	2 099	210	28	16	63	317

Le PACES est organisé en Nouvelle-Calédonie depuis 2003. Les étudiants poursuivent leurs études médicales à Paris.

► Les 3 filières de CPGE et 1 école de commerce présentes en Nouvelle-Calédonie

En 2015, 6% des étudiants (France : 3,4%) sont inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en Nouvelle-Calédonie, soit 267 étudiants. Les trois filières de CPGE sont présentes sur le territoire : 69 % des étudiants sont inscrits en filière scientifique, 25% et économique et commerciale et 6% en littéraire.

Une école de commerce est présente sur le site avec 111 étudiants inscrits en 2015.

Entre 2011 et 2015, les effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles ont augmenté de +53% et de +40% en école de commerce.

► La formation tout au long de la vie

• Les formations en apprentissage

Le centre de formation des apprentis de l'UNC propose des formations sous contrats d'apprentissage de quatre licences professionnelles (2 spécialités en métiers de la comptabilité, commerce et distribution, métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité) et une 2^e année de DUT Métiers du multimédia et de l'internet.

Le centre de formation des apprentis de la chambre de commerce et d'industrie propose également des formations en BTS et en bachelor.

• La formation tout au long de la vie

En 2015, 422 stagiaires se sont inscrits en formation continue à l'université de la Nouvelle-Calédonie, pour un chiffre d'affaire de 646 000 € généré par 107 000 heures-stagiaires. La formation continue dispensée par le CNAM a été suivie par 236 stagiaires et a généré 415 000 €.

Dans le cadre de la formation continue, 149 diplômés de niveau 4 (DAEU, capacité en droit) ont été délivrés en 2015.

• Les formations innovantes

Le développement de l'usage du numérique à l'université, a pour but d'accompagner le développement de la réussite des étudiants, et la diffusion de l'offre de formation en province Nord, aux îles Loyauté, et à l'étranger (Vanuatu). Cet usage des nouvelles technologies s'appuie à la fois sur la restructuration de la Bibliothèque universitaire en learning center, sur les nouveaux outils associés au nouveau bâtiment ouvert en 2018 (salles PECT, studio vidéo, Fablab, amphi connecté) et sur la création d'un pôle dédié au développement des usages du numérique pour l'enseignement (DUNE).

► L'offre documentaire à destination des étudiants

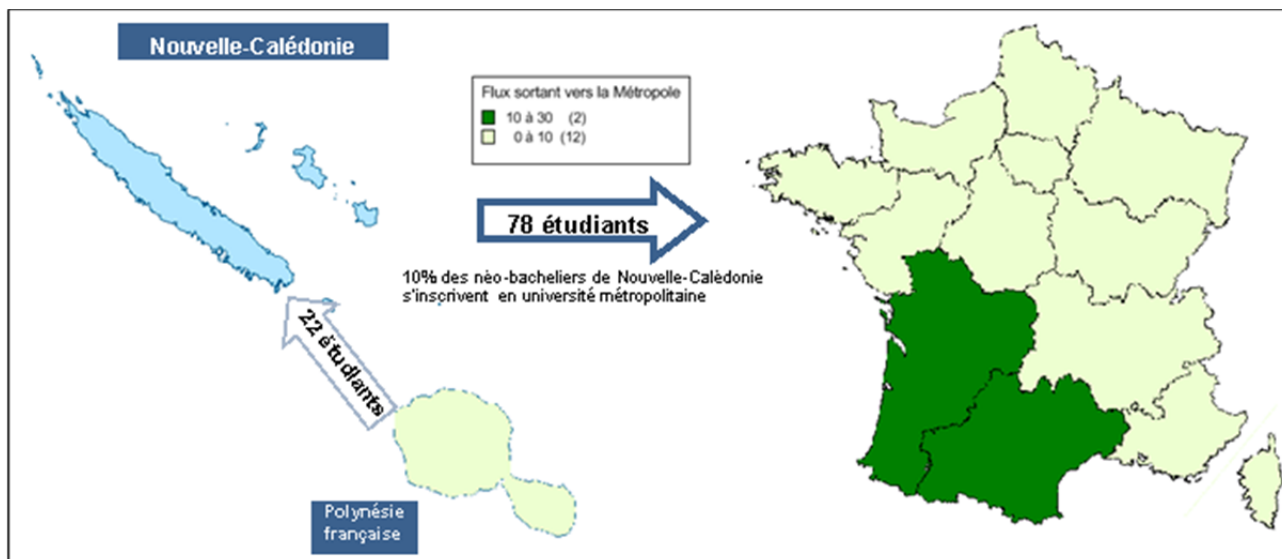
Tableau 18 – Nouvelle-Calédonie : les dépenses documentaires pour la formation et le pourcentage d'étudiants formés en documentation dans les cursus en 2014 (source : Enquête statistique générale des bibliothèques universitaires - ESGBU)

Offre à destination des étudiants	Nouvelle-Calédonie	Moyenne nationale	Maximum	Minimum
Dépenses d'acquisition de documentation pour la formation (€)	172 004	1 142 919	2 989 062	172 004
Part des dépenses d'acquisition consacrées à la formation	78,0%	41,3%	83%	16,4%
Dépenses documentaires de formation / étudiant (€)	67	28	57	14
Nombre d'étudiants formés à la documentation dans les cursus	647	7 520	26 310	500
Part des étudiants formés à la documentation dans les cursus	25,2%	16,7%	42,8%	3,9%

Le budget d'acquisition de la Nouvelle-Calédonie est très largement consacré aux acquisitions de niveau formation, ce qui s'explique par le faible nombre d'enseignants-chercheurs et de doctorants présents sur le site. Ce site atteint donc un niveau remarquable de dépenses par étudiant, avec une moyenne de 67€ dépensés par personne. De même, les efforts fournis en termes de formation à la méthodologie documentaire sont à souligner, puisque plus de 25% des étudiants reçoivent une telle formation dans le cadre de leur cursus.

► La mobilité géographique des néo-bacheliers

Carte 4 – Nouvelle-Calédonie : les flux sortants des néo-bacheliers de la session 2014 inscrits dans les universités et établissements assimilés en 2014-2015 (source SIES)



Les néo-bacheliers qui entament des études universitaires en métropole se dirigent vers les universités d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine. Ces données peuvent paraître sous-estimées car le calendrier austral (année universitaire de février à octobre) ne permettant pas aux néo-bacheliers néo-calédoniens de s'inscrire directement dans une université métropolitaine, ils s'inscrivent dans un premier temps à l'université de la Nouvelle-Calédonie pour un semestre. Ces étudiants ne sont alors plus comptabilisés comme des néo-bacheliers.

Tableau 19 – Nouvelle-Calédonie : les effectifs sortants des néo-bacheliers ayant eu leur baccalauréat à la session 2014 et s’inscrivant dans les universités et établissements assimilés en 2014-2015 (source SIES)

Région des établissements universitaires d’inscription	Néo-bacheliers de Nouvelle-Calédonie s’inscrivant en université	
	effectifs	%
Occitanie	22	2,9%
Nouvelle Aquitaine	14	1,8%
Auvergne-Rhône-Alpes	9	1,2%
Île-de-France	8	1,1%
Hauts-de-France	7	0,9%
Bretagne	5	0,7%
Grand Est	5	0,7%
Pays de la Loire	3	0,4%
Normandie	2	0,3%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2	0,3%
Bourgogne-Franche-Comté	1	0,1%
Centre-Val de Loire	0	0,0%
France	78	10,3%
Nouvelle-Calédonie	682	89,7%
Total	760	100,0%

- **Coopérations académiques régionales**

La situation de la Nouvelle-Calédonie au cœur d’un environnement principalement anglophone confère à l’UNC un rôle majeur dans le rayonnement de la langue française et de la francophonie. L’université a développé des partenariats avec le Centre de rencontres et d’échanges internationaux du Pacifique - CREIPAC, outil de la francophonie en Nouvelle-Calédonie auprès du public non-universitaire.

L’UNC met en œuvre des actions de coopération avec le Vanuatu, état bilingue français-anglais, notamment en formant chaque année des jeunes francophones au Diplôme d’accès aux études universitaires (DAEU) à Port-Vila. En concertation avec les acteurs locaux, elle a mis en place une offre de formation universitaire délocalisée au Vanuatu. En 2017 l’UNC a ouvert un master à Port-Vila et ouvre une licence en 2018 en collaboration avec d’autres partenaires internationaux. L’université de la Nouvelle-Calédonie accueille environ 200 étudiants originaires des Vanuatu.

► **Les caractéristiques de la population étudiante**

Il n’y a pas de CROUS dans la zone Pacifique. Depuis 2012, La Maison de l’étudiant de la Nouvelle-Calédonie cherche à améliorer les conditions de vie et de travail de l’étudiant. Créé sous la forme d’un groupement d’intérêt public, elle regroupe les services de l’État (Haut-Commissariat et vice-rectorat), les collectivités locales (Nouvelle-Calédonie, provinces), l’université de la Nouvelle-Calédonie et la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie. Elle a notamment pour mission la gestion des œuvres universitaires (logement, restauration, bourses, actions culturelles) et le conseil en orientation à destination de la population étudiante.

- **Les étudiants aidés**

Pour l’année 2014, la Nouvelle-Calédonie compte 1 273 boursiers d’enseignement supérieur, dont 36% à l’échelon 6 ou 7.

- **La restauration et le logement**

L’université de la Nouvelle-Calédonie propose une résidence de 471 logements sur le Campus de Nouville, avec une capacité de 540 lits, et un restaurant de 150 places à l’intérieur et une soixantaine à l’extérieur.

3. LE POTENTIEL DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

Une structuration de la recherche s'est mise en place autour du Consortium de coopération pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation en Nouvelle-Calédonie (CRESICA).

Un environnement original pour l'étude des recherches minières et des recherches en milieu tropical.

Un organisme de recherche original et propre au site en agronomie.

Des thèmes de recherche autour de la valorisation du capital naturel, la santé et l'évolution sociale et institutionnelle de l'archipel.

De nombreuses coopérations scientifiques avec les partenaires de la zone Pacifique.

Une faible part des financements issus des appels à projets compétitifs (ANR, Horizon 2020, Programme Investissements d'avenir).

► Les effectifs des unités de recherche

Tableau 20 – Nouvelle-Calédonie : les effectifs prévisionnels 2017 des chercheurs et enseignants-chercheurs permanents dans les unités de recherche évaluées en 2015-2016 (source : HCERES)

	Nombre UR	Enseignants-chercheurs	Autres personnels	Total
Université de Nouvelle-Calédonie	5	49	6	55

► L'offre documentaire à destination des chercheurs

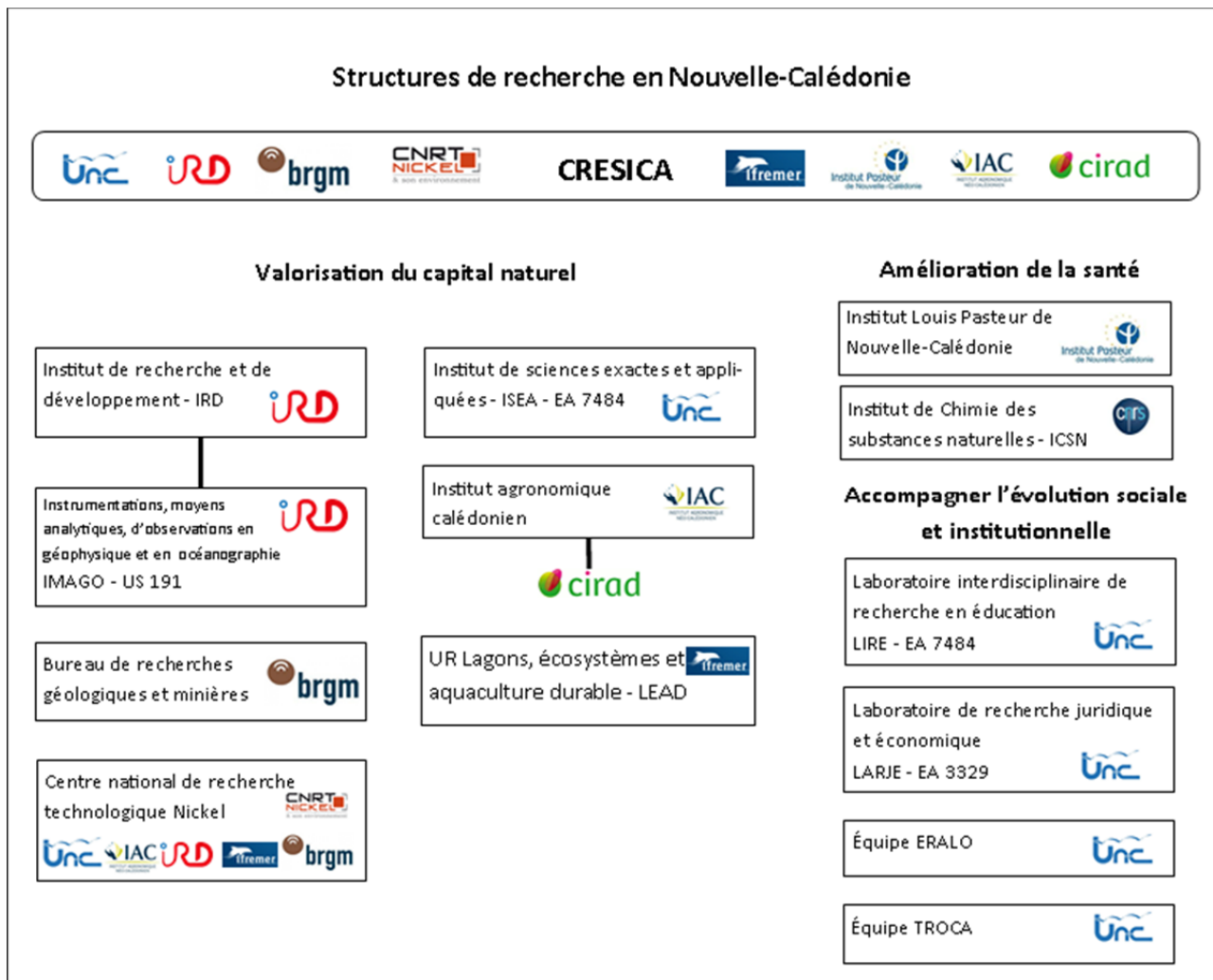
Tableau 21 – Nouvelle-Calédonie : les dépenses d'acquisition de documentation pour la recherche en 2014 (source : Enquête statistique générale des bibliothèques universitaires - ESGBU)

Offre à destination des chercheurs	Nouvelle-Calédonie	Moyenne nationale	Maximum	Minimum
Dépenses d'acquisition de documentation pour la recherche (€)	48 514	1 624 515	4 751 750	48 514
Part des dépenses d'acquisition consacrées à la recherche	22%	58,7%	83,6%	17%
Dépenses documentaires de recherche / enseignant-chercheur (€)	453	501	1 623	91

En raison du petit nombre de chercheurs et doctorants présents sur le site néo-calédonien, les dépenses consacrées à l'acquisition de documentation de niveau recherche sont faibles, et représentent une toute petite part du budget d'acquisition (22%). Si l'on rapporte ces dépenses au nombre d'enseignants-chercheurs, on obtient tout de même une dépense de 453€ par personne.

► La structuration de la recherche : les thèmes scientifiques et les acteurs

Graphique 9 – Nouvelle-Calédonie : la cartographie de la recherche calédonienne



L'université de la Nouvelle-Calédonie accueille 5 unités de recherche qui étudient l'environnement culturel, social, juridique et économique lié aux spécificités du territoire. Un fil conducteur : « Valorisation et accompagnement des mutations des diversités physique et vivante, sociale et institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie » guide les travaux de recherche de l'université.

L'université de la Nouvelle-Calédonie et les organismes de recherche présents en Nouvelle-Calédonie se sont rassemblés pour créer, en septembre 2014, le **Consortium de Recherche, d'Enseignement Supérieur et d'Innovation en Nouvelle-Calédonie - CRESICA** qui a vocation à construire des liens forts entre eux, dans le cadre d'un partenariat étroit avec l'État, la Nouvelle-Calédonie et ses trois provinces. Il regroupe l'université de la Nouvelle-Calédonie (UNC), l'IRD, l'IAC, l'Ifremer, l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie, le BRGM, le CNRS et le CIRAD.

Le cadre d'action du CRESICA se décline selon trois objectifs thématiques : la valorisation du capital naturel (biodiversité, mines et environnement), l'amélioration de la santé en lien avec l'environnement et les sociétés et l'accompagnement de l'évolution institutionnelle, sociétale et culturelle. Il est complété par deux axes transversaux : l'insularité-globalisation et le changement climatique.

• *La valorisation du capital naturel*

La faune et la flore calédoniennes sont très variées et présentent un taux d'endémisme exceptionnel ; elles donnent une grande richesse scientifique à ce territoire en zone tropicale. Les lagons de la Nouvelle-Calédonie représentent le deuxième ensemble corallien du monde après la Grande Barrière australienne. Les mines occupent 18 % du territoire calédonien ; les gisements calédoniens de nickel représentent 20% à 40% des réserves mondiales.

De nombreuses plateformes mutualisées par l'université et l'IRD participent au développement de ce thème : la plateforme du vivant (UNC, IRD), la plateforme de biologie moléculaire (IRD), la plateforme du minéral (IRD, UNC) et la plateforme de microscopie électronique (UNC).

Les recherches peuvent s'appuyer sur des collections d'histoire naturelle : herbiers, collections entomologiques et géologiques (IRD, IAC). Les herbiers de l'IRD participent au projet Investissement d'avenir E-RECOLNAT concernant la valorisation de 350 ans de collections d'histoire naturelle.

4 stations de recherche agronomique sont développées par l'Institut Agronomique néo-Calédonien - IAC et aquacole pris en charge par l'IFREMER.

La Nouvelle-Calédonie accueille enfin des équipements d'observation de la Terre et des océans :

- un réseau sismologique qui compte 7 stations sismologiques (IRD)
- un réseau de stations côtières, de mesure de la salinité et de la température, dans le Pacifique tropical sud-ouest (IRD)
- une flotte océanographique : l'IRD dispose, en Nouvelle-Calédonie, d'une flotte composée d'un navire océanographique qui sert de support aux missions hauturières ainsi que 3 autres bateaux légers qui permettent des expérimentations et des sorties de terrain sur le lagon calédonien,
- un service d'opérations hyperbares (IRD) qui encadre les travaux de recherches sous-marines

L'**Institut de sciences exactes et appliquées – ISEA** met en interaction directe l'ensemble des disciplines exactes. Ses thèmes de recherche sont la complexité et les sciences de données, la biologie et les biomolécules, la matière et l'environnement, l'écologie et la géologie. Il participe avec l'IRD au labex CORAIL qui concerne les récifs coralliens face aux changements globaux de la planète (universités de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française, de La Réunion et Université des Antilles).

L'**IRD** de Nouvelle-Calédonie est le principal centre ultramarin de l'organisme. 15 unités de recherche sont représentées sur le territoire avec une centaine d'agents. Les thèmes des activités de recherche sont les écosystèmes et ressources naturelles marines et terrestres, le changement climatique et aléas naturels. Des activités de recherche sur l'évaluation et la gestion des ressources marines et des habitats récifaux associés sont développées sur les îles Vanuatu.

L'**Institut Agronomique néo-Calédonien - IAC** est un organisme de recherche original et unique. Il mène des recherches finalisées en appui au développement rural du pays, centrées autour des enjeux d'agriculture durable, d'environnement exceptionnel à préserver, et de transformations du monde rural. Un accord-cadre entre l'IAC et le **CIRAD** permet aux deux organismes de bâtir un partenariat privilégié et de conduire des projets de recherche en commun en matière d'agronomie. La programmation scientifique de l'IAC est régie par un contrat quinquennal signé entre l'État, la Nouvelle-Calédonie et les 3 provinces. L'IAC compte une centaine d'agents dont une quinzaine de chercheurs répartis sur 6 sites sur les 3 provinces.

La programmation scientifique de l'**IFREMER** est régie par des accords-cadres signés avec l'État, le gouvernement et les 3 provinces qui définissent les axes thématiques prioritaires de l'organisme : valorisation des ressources biologiques marines, appui à la gestion environnementale du littoral et des lagons et exploration des ressources géologiques marines. Il est représenté par l'unité de recherche Lagons, écosystèmes et aquaculture durable - LEAD présente sur 2 sites avec une quarantaine d'agents dont une dizaine de chercheurs : à Nouméa (sur le site de l'IRD) et Saint-Vincent (station aquacole).

Le **BRGM** est présent en Nouvelle-Calédonie dans le cadre d'un partenariat ancien avec le Service de Géologie de la Nouvelle-Calédonie et sur les thèmes : géologie, hydrogéologie, matériaux, environnement, risques naturels, géophysique. Des activités de recherche sont développées à Wallis-et-Futuna, au Vanuatu et en Nouvelle-Zélande.

Le **GIP Centre national de recherche technologique Nickel et son environnement – CNRT** regroupe les organismes de recherche (BRGM, IAC, IRD, UNC, IFREMER), les collectivités locales et les entreprises privées. C'est un outil opérationnel de soutien à une recherche fondamentale et appliquée, dans 3 axes thématiques complémentaires : nickel et technologie, nickel et société & nickel et environnement naturel. Cette coopération illustre la capacité des acteurs, sur le territoire, à se rassembler sur des enjeux d'intérêt majeur.

• **L'amélioration de la santé**

L'**Institut Pasteur** de Nouvelle-Calédonie regroupe 75 personnes dont 7 chercheurs et 6 biologistes. Il est composé de 5 unités de recherche autour de 3 thématiques : les arboviroses, la leptospirose, le rhumatisme articulaire aigu. Il travaille en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux dont régionalement l'Institut Malardé de Polynésie française. Il possède un laboratoire de haute sécurité biologique

BSL2. Un laboratoire P3 est également prévu dans l'enceinte du Médipole de Koutio (Centre hospitalier territorial).

En Nouvelle-Calédonie, le **CNRS** est représenté par le Laboratoire des Plantes Médicinales, antenne avancée de l'Institut de chimie des substances naturelles (Gif-sur-Yvette). Un des objectifs de l'équipe est de découvrir, à partir des plantes supérieures et de leurs micro-organismes associés, de nouvelles molécules biologiquement actives et/ou possédant des structures originales. Il poursuit des recherches qui se rattachent à quatre domaines : Chimie organique des molécules complexes, Produits naturels et chimie médicinale, Chimie et biologie structurales, Chimie et biologie de cibles thérapeutiques.

- ***L'accompagnement de l'évolution sociale et institutionnelle***

Le **Laboratoire de recherches juridique et économique - LARJE** fonde sa recherche sur les spécificités du contexte néocalédonien. Ce centre de recherche néo-calédonien se concentre sur le droit et l'économie insulaires et axe ses recherches sur les problématiques calédoniennes liées au pluralisme juridique et humain et à l'émancipation du pays.

Le **Laboratoire interdisciplinaire de recherche en éducation - LIRE** a pour objectif de savoir comment l'éducation peut favoriser l'émancipation individuelle et collective et contribuer à l'élévation du niveau de formation initiale et continue des populations en Nouvelle-Calédonie et en Océanie.

L'équipe de recherche **ERALO** a pour objet central les langues, les discours et les dynamiques plurilingues et traite, en particulier, des créations, des mobilités et des idéologies à travers des entrées plurielles.

L'équipe émergente **TROCA** a pour mission d'éclairer les dynamiques des changements historiques, géopolitiques, sociétaux et littéraires qui traversent les territoires de l'Océanie. Elle propose des outils de réflexion à la société calédonienne à un moment où la notion de communauté de destin prend une signification déterminante.

L'**Académie des langues Kanak** (ALK) est un établissement public de la Nouvelle-Calédonie préfiguré dans l'Accord de Nouméa. Elle a pour missions de « fixer les règles d'usage et de concourir à la promotion et au développement de l'ensemble des langues et dialectes kanak » qui font partie de la famille austronésienne du groupe océanien.

► **Les coopérations scientifiques du Pacifique**

- ***GOPS : Grand observatoire du Pacifique Sud***

Le Grand observatoire de l'environnement et de la biodiversité terrestre et marine du Pacifique Sud (GOPS) est un groupement d'intérêt scientifique regroupant 17 universités et organismes de recherche. Il est coordonné par l'IRD de Nouvelle-Calédonie. Le GOPS a vocation à s'ouvrir à la coopération régionale, notamment avec les universités telles que l'USP (University of the South Pacific) à Fidji, l'université de Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'université d'Hawaii.

Le GOPS collabore avec différents partenaires dont le GIP CNRT Nickel et son environnement à Nouméa, ainsi que trois industriels miniers de Nouvelle-Calédonie (SLN, Vale NC et KNS).

- ***PIURN***

Les deux universités françaises du Pacifique participent au réseau de coopération régionale PIURN (Pacific Islands Universities Research Network) depuis la signature de l'accord du 10 juillet 2014 avec les universités de Papouasie-Nouvelle-Guinée, Fidji et Samoa.

- ***PACE-NET+***

Le réseau PACE-NET+ intègre 11 institutions de recherche de l'Union européenne (France, Italie, Allemagne, Malte) et du Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée) et 2 organisations régionales (le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique Sud (CPS) et l'University of the South Pacific (UPS)). Coordonné par le centre IRD de Nouméa, il a pour vocation la coopération scientifique et en sciences sociales entre des instituts européens et océaniens.

- ***Réseau observation sismologique ORSNET***

L'IRD participe à ce réseau international qui regroupe les îles Salomon, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les îles Fidji, les îles Tonga et le Samoa afin d'améliorer la réponse à l'alerte tsunami et la compréhension du risque sismique dans la région du Pacifique sud.

► La stratégie de l'innovation calédonienne

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé de faire de l'innovation une composante clé de son nouveau modèle de développement économique. En 2015, la **stratégie territoriale de l'innovation – STI** a été élaborée par le gouvernement, les provinces mais aussi par l'État français avec la participation des acteurs économiques et sociaux, dont l'université et les organismes de recherche présents sur l'archipel. L'objectif de la STI est de créer un environnement favorable à l'innovation.

4 secteurs clés de spécialisation ont été identifiés : l'énergie et l'éco-construction, le secteur primaire et la transformation, la mine et la métallurgie, et la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

► Les dispositifs de transfert technologique et de soutien à l'innovation

• **Carnot BRGM**

L'**institut Carnot BRGM** couvre un large domaine d'applications relatif au sol et au sous-sol. Il regroupe un service Actions régionales auquel sont rattachés les Services géologiques régionaux implantés dans chacune des régions administratives françaises en Métropole ainsi qu'aux Antilles, en Guyane, à La Réunion et en Nouvelle-Calédonie.

• **Agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie – ADECAL**

L'agence a été fondée par les pouvoirs publics (l'État, la Nouvelle-Calédonie et les trois provinces – Nord, Sud et îles Loyautés). Elle est chargée, notamment, de la gestion de programmes publics d'expérimentation en vue de les transférer au secteur privé et d'un programme de développement de l'innovation et des exportations. L'agence abrite une technopole qui développe depuis 2012 des programmes d'innovation et transfert au sein d'un pôle « marin » (collaborations avec l'IFREMER dans les domaines notamment de la crevetticulture et de l'algoculture) et d'un pôle « terrestre » qui s'appuient sur 6 centres technologiques agricoles.

Le pôle « innovation » de l'ADECAL abrite, depuis 2014, un **Incubateur** d'entreprises innovantes situé sur le parc scientifique de l'IRD ainsi qu'un **Accélérateur** qui accompagne les entrepreneurs dans la mise en œuvre de leur stratégie.

Le consortium de valorisation thématique au Sud - **CVT Valorisation Sud** est représenté en Nouvelle-Calédonie par un chargé d'affaires affecté à l'UNC.

C. ANNEXES

LEXIQUE

BIATSS

Les personnels de la filière ouvrière des BIATSS des établissements d'enseignement supérieur ont été pour une majeure partie décentralisés et leur gestion transférée aux conseils régionaux, tandis qu'une autre partie a glissé dans le corps des ITRF (catégories B et C). Cela peut expliquer leur nombre aussi faible dans les établissements d'enseignement supérieur

Bourses sur critères sociaux

Les bourses sur critères sociaux sont calculées en tenant compte des ressources et des charges des familles d'étudiants. Elles comprennent 9 échelons (de 0 à 7), l'échelon 0 correspondant à l'exonération des droits universitaires dans l'enseignement supérieur public et de la cotisation à la Sécurité sociale étudiante. Les données sont celles du CNOUS.

Cursus LMD

Pour la présentation des effectifs d'inscrits en universités par cursus, les formations prises en compte dans le cursus L (licence) sont les DUT, les licences, les licences professionnelles, la PACES (première année commune aux études de santé), la plupart des formations paramédicales, les DAEU et la capacité en droit, les DEUST, le DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) ainsi que les préparations aux concours et DU de niveau 3 ou 4.

Pour le cursus M (master), sont regroupés les masters (y compris enseignement), les formations d'ingénieurs (y compris les préparations intégrées), les formations de santé, les diplômes d'IEP, d'œnologie, de commerce, le DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion) ainsi que les préparations aux concours et DU de niveau 1 ou 2

Les formations du cursus D (doctorat) comprennent le doctorat et l'habilitation à diriger les recherches.

Diplômés

Le périmètre retenu pour les diplômés est le plus complet possible (enseignement supérieur) avec une part significative d'établissements publics relevant du MEN et du MESRI (remontée Sise principalement).

DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques)

La DREES est une direction de l'administration centrale des ministères sociaux (affaires sociales, santé, droits des femmes, travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social).

La DREES fait partie du service statistique public. Sa vocation est de fournir aux décideurs publics, aux citoyens, et aux responsables économiques et sociaux des informations fiables et des analyses sur les populations et les politiques sanitaires et sociales.

Écoles doctorales

Les établissements d'enseignement supérieur en capacité de délivrer des diplômes nationaux peuvent être **accrédités** dans le cadre d'une école doctorale reconnue par le ministère chargé de l'enseignement supérieur s'ils participent « de façon significative à son animation scientifique et pédagogique » et disposent « de capacités de recherche et d'un potentiel d'encadrement doctoral suffisant » dans les champs scientifiques couverts par l'école doctorale.

Plusieurs établissements peuvent s'accorder pour porter, ensemble, une école doctorale, auquel cas ils bénéficient, de la part du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, d'une **co-accréditation**. Chacun d'entre eux peut, dans ce cadre, inscrire des doctorants et délivrer, seul, le diplôme de doctorat. On parle alors de **délivrance partagée** entre les établissements co-accrédités.

Des établissements d'enseignement supérieur peuvent participer à une école doctorale en accueillant des doctorants de cette école au sein d'unités ou d'équipes de recherche reconnues à la suite d'une évaluation nationale. Jusqu'en mai 2016, ces établissements ont la qualité « **d'établissements associés** ». Certains établissements associés, si leurs statuts le prévoient, ont la possibilité de délivrer le diplôme de doctorat conjointement avec un établissement accrédité.

À compter de mai 2016*, cette catégorie d'« établissements associés » est scindée en deux catégories : d'une part, les établissements **accrédités en délivrance conjointe** qui peuvent inscrire des doctorants et délivrer le

diplôme conjointement avec un établissement accrédité ou co-accrédité en délivrance partagée ; d'autre part, les **établissements partenaires** qui n'inscrivent pas de doctorants et ne délivrent pas le doctorat.

**La nouvelle classification en 3 catégories a été initiée en cours de vague A (Lyon, Grenoble) et se poursuit au fil des vagues.*

Avant mai 2016	Établissement accrédité ou Établissements co-accrédités en délivrance partagée	Établissement(s) associé(s)	
A partir de mai 2016	Établissement accrédité ou Établissements co-accrédités en délivrance partagée	Établissement(s) accrédité(s) en délivrance conjointe	Établissement(s) partenaire(s)

Endorecrutement

Se dit d'un maître de conférences (MCF) ayant obtenu son doctorat dans l'établissement qui le recrute ou d'un professeur des universités (PR) exerçant, immédiatement avant sa promotion à ce grade, des fonctions de maître de conférences dans le même établissement. Les données intègrent les détachements et les mutations et portent sur la période 2011-2016. Cette méthode était celle qui avait été retenue pour le Strater 2014 (recrutements 2007-2011) alors que les données du Strater 2011 portaient uniquement sur les PR et MCF nouvellement recrutés (n'intégraient pas les détachements et les mutations) et la période de référence était 2004-2010.

Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur et étudiants inscrits en université

Les étudiants inscrits sont présentés selon 2 périmètres. L'un, le plus complet possible, dit « dans l'enseignement supérieur » correspond aux effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements (et les formations) de l'enseignement supérieur, publics ou privés quel que soit leur ministère de tutelle. Ces effectifs sont recensés dans les systèmes d'information et enquêtes du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du ministère de l'Éducation Nationale et des ministères en charge de l'Agriculture, de la Culture, de la Santé et des Sports.

L'autre, beaucoup plus restreint, dit « en universités » correspond aux inscriptions principales dans les universités (y compris l'université de Lorraine), les CUFR et les COMUE Paris-Est et Grenoble-Alpes ainsi que dans les Espé (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation) connues au travers de l'enquête SISE-Universités.

Il est à noter que les universités de technologie et les I(N)P ne sont pas compris dans ce périmètre sauf indications contraires ou tableaux spécifiques (dans ce cas on parlera d'établissements assimilés aux universités).

Formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie recouvre la formation par apprentissage, la formation continue et la Validation des acquis de l'expérience (VAE).

Formation continue

La formation continue s'adresse (1) aux personnes (salariés, demandeurs d'emploi, professions libérales, etc.) ayant interrompu leurs études et désireuses d'acquérir ou de développer une qualification, de valoriser leur expérience professionnelle ; (2) aux employeurs (privés ou publics) souhaitant développer les compétences de leurs salariés.

Les données présentées concernent les universités (y compris les IUT et écoles internes), les écoles d'ingénieurs rattachées et indépendantes (UT, INP, INSA, ENI, écoles centrales, ENSAM) et les autres établissements (IEP Paris, INALCO, EPHE, ENS, ENS Lumière et ENSATT). Les formations proposées par le CNAM sont comptabilisées séparément.

Formation des infirmiers

La réforme de la formation des infirmiers engagée à partir de 2009 donne accès au grade de licence aux titulaires du diplôme d'infirmier formés selon la nouvelle réglementation. Les IFSI (instituts de formation en soins infirmiers) ou établissements de santé support des IFSI ont passé des conventions avec les universités et les régions, notamment pour déterminer la participation des universités aux instances pédagogiques et leurs contributions aux enseignements et aux jurys d'examen.

Offre documentaire

Les indicateurs documentaires présentés dans les diagnostics Strater ont été élaborés à partir des données 2014 de l'enquête statistique générale des bibliothèques universitaires (ESGBU). Les données ESGBU utilisées concernent les bibliothèques des universités, des principales grandes écoles et des grands établissements. Quelques organismes de recherche ont été intégrés dans l'ESGBU mais leur participation n'est pas encore complète et il n'est pas possible de disposer du détail de leur activité au niveau régional : ces données n'ont donc pas pu être exploitées. De plus, il faut noter que les bibliothèques de laboratoires échappent généralement à ces statistiques.

Seuls les étudiants et enseignants-chercheurs relevant des établissements considérés pour cette étude sont pris en compte. Les étudiants comprennent les inscrits en licence, master, IUT, écoles... Le terme « enseignants-chercheurs » englobe les enseignants-chercheurs et les doctorants.

Le choix des indicateurs a évolué. La partie relative à la documentation recherche n'est pas complète en raison de la collecte partielle des données concernant les organismes de recherche.

Le nombre de places assises de bibliothèques disponibles sur un site est multiplié par le nombre total d'heures d'ouvertures puis rapporté au nombre d'étudiants concernés. Seules les bibliothèques de plus de 100 places sont prises en compte dans le calcul de cet indicateur.

Dans les tableaux d'indicateurs, les colonnes relatives aux moyennes, maximums et minimums nationaux prennent en compte les 26 regroupements métropolitains ainsi que la Corse. Les tableaux concernant les départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM) mentionnent les chiffres métropolitains pour information et mise en perspective uniquement.

PACES

La première année commune aux études de santé (médecine, odontologie, pharmacie, sage-femme) remplace l'ancien système du P.C.E.M.1 et P.C.E.P.1 et a été mise en place à la rentrée 2010.

Les chiffres figurant dans le tableau, qui correspondent aux quotas alloués à chaque université comportant une UFR de médecine, d'odontologie, de pharmacie ou une structure de formation en maïeutique dépendant ou pas d'un CHU, ne tiennent pas compte des places supplémentaires (environ 600) offertes en application des arrêtés du 29 décembre 2014 relatifs respectivement au numerus clausus spécifique aux paramédicaux et aux procédures d'accès direct ouvertes en 2^e et 3^e année aux titulaires de certains diplômes (« passerelles »).

Personnels DGRH

Les données sont issues de l'annuaire AGORA, POPPEE ITARF et POPPEE BIB à la date du 1^{er} février 2016 mais considérées pour l'année 2015.

Elles concernent les agents en position d'activité dont l'imputation relève du MESRI (hors CROUS et administration centrale). Les agents contractuels BIATSS proviennent de l'enquête ANT menée en 2016 qui recense le stock de contractuels au cours de l'année 2015. Certains établissements n'ont pas été pris en compte : Bibliothèque inter-universitaire des langues et civilisations (BIULAC).

Les données sont exprimées en personnes physiques.

Personnels de recherche

La catégorie des personnels de recherche comprend les chercheurs et personnels de soutien de R&D décomptés en ETP recherche.

Les chercheurs sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion de projets de recherche. Dans le cas français, la catégorie des chercheurs comprend les maîtres de conférence et professeurs des universités et assimilés des établissements d'enseignement supérieur (par convention 0,5 ETP), les chargés, ingénieurs et directeurs de recherche des EPST, les ingénieurs et administratifs de haut niveau effectuant des travaux de R&D dans les EPIC et les entreprises ainsi que les doctorants. Seuls les personnels rémunérés au titre de leur activité de R&D sont comptabilisés. Ainsi, un doctorant ne bénéficiant d'aucun soutien au titre de son activité de recherche n'est pas comptabilisé comme « chercheur ».

Les personnels de soutien participent à la R&D en exécutant des tâches scientifiques, techniques ou administratives participant à l'exécution des travaux de R&D.

La part non régionalisée des effectifs de recherche est intégrée à la référence nationale.

PIB (Insee)

Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique exprimée en euros. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits - moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. Sa variation d'une période à l'autre est censée mesurer le taux de croissance économique du territoire considéré. Le PIB par habitant est la valeur du PIB divisée par le nombre d'habitants d'un pays.

Pôle de compétitivité

Un pôle de compétitivité est le regroupement, reconnu par l'État, sur un même territoire d'entreprises, d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publics ou privés qui ont vocation à travailler en synergie autour d'une thématique commune. Au niveau national et régional, l'État et les régions accompagnent le développement des pôles notamment en accordant des aides financières via les appels à projets du fonds unique interministériel et du PIA et des prêts aux PME ou ETI membres des pôles.

Le Label Gold Européen est décerné par l'Initiative européenne pour l'excellence des clusters (ECEI), émanant de la Direction Générale Entreprises et Industrie de la Commission Européenne. Ce label a pour but de mesurer le niveau de performance de la gouvernance des clusters européens, et récompense les clusters d'excellence tout en visant une meilleure reconnaissance internationale.

Population (Insee)

Est constituée par la population dite légale, qui regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes. Les populations légales sont définies par le décret n°2003-485 publié au journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population.

STS et assimilés

Les Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés rassemblent les élèves en formations post-baccalauréat assimilées au STS (STS, DMA, DCESF, classes de mise au niveau au BTS), dans les établissements publics ou privés du ministère en charge de l'éducation nationale et des autres ministères.

Taux d'inscription des bacheliers dans l'enseignement supérieur

Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'accès élémentaires par filière ne sont pas additifs. Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur. Les « doubles inscriptions CPGE – université » concernent les bacheliers généraux et constituent la majorité des doubles inscriptions.

Les statistiques présentées ici ne tiennent pas compte des inscriptions dans l'enseignement supérieur en alternance pour les bacs généraux et technologiques (apprentissage et contrat de professionnalisation), ni des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger, ni des étudiants issus des COM ou ayant obtenu un bac à l'étranger, ou ceux pour lesquels l'académie d'origine est inconnue. L'apprentissage est pris en compte sur le champ des bacheliers professionnels poursuivant en STS.

VAE

La validation des acquis de l'expérience (VAE) dans l'enseignement supérieur permet de valider des compétences acquises en dehors du système universitaire mais aussi de tout système de formation. Deux dispositifs distincts permettent d'accéder, soit à un niveau de l'enseignement supérieur pour poursuivre des études, soit d'obtenir tout ou partie d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Les données présentées concernent ce dernier dispositif.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

A

AES	Administration économique et sociale
ANR	Agence nationale pour la recherche
ATER	Attachés temporaires d'enseignement et de recherche

B

BIATSS	Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, social, santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
BTS	Brevet de technicien supérieur

C

CIRAD	Centre de coopération International en recherche agronomique pour le développement
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNED	Centre national d'enseignement à distance
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CNRS	Centre national de recherche scientifique
COSRI	Comité d'orientation stratégique pour la recherche et l'innovation en Nouvelle-Calédonie
CNRT	Centre national de recherche technologique Nickel et son environnement
CPGE	Classes préparatoires aux grandes écoles
CPS	Commission du Pacifique Sud
CRESICA	Consortium de coopération pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation en Nouvelle-Calédonie
CVT	Consortium de valorisation thématique

D

DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires
DEPP	Direction de l'évaluation des politiques publiques (Ministère de l'Éducation nationale)
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
DGRH	Direction générale des ressources humaines
DGRI	Direction générale de la recherche et de l'innovation
DUT	Diplôme universitaire de technologie

G

GIP	Groupement d'intérêt public
GOPS	Grand observatoire du Pacifique Sud

I

IAC	Institut agronomique néo-calédonien
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques

IRD	Institut de recherche pour le développement
ISEE	Institut statistique et études économiques
ISPF	Institut statistique de Polynésie française
IUT	Institut universitaire de technologie
L	
LABEX	Laboratoire d'excellence
LLSH	Lettres, langues, sciences humaines
LMD	Licence, Master, Doctorat
M	
MCF	Maître de conférences
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
O	
OM	Outre-mer
P	
PACES	Première année commune aux études de santé
PIA	Programme des Investissements d'avenir
PIB	Produit intérieur brut
PR	Professeur d'université
PTOM	Pays et territoires d'Outre-mer
S	
SHS	Sciences humaines et sociales
SIES	Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
STRATOM	Stratégies territoriales pour les Outre-mer
STS	Section de technicien supérieur
U	
UMR	Unité mixte de recherche
UNC	Université de la Nouvelle-Calédonie
Z	
ZEE	Zone économique exclusive



1, RUE DESCARTES
75231 PARIS CEDEX 05